



CONFÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS D'ÉTUDIANTS  
ET ÉTUDIANTES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

## Conseil d'administration

Séance extraordinaire du 23 octobre 2014  
Local 3342, Pavillon Maurice-Pollack

## Procès-verbal

---

### Liste des personnes présentes – Conseil d'administration

---

Caroline Aubry-Abel	Quentin de Dorlodot	Patrick Morin
Francis Beaudry	Yann Dumas-Richard	Louis-Alexis Porlier
Audrey Bernard	Cassandra Gignac	Vincent Rodrigue
Randy Bonin	Rodolphe Giorgis	Louis-Pierre Trottier
Thierry Bouchard-Vincent	Joé Habel	
Dominique Caron Bélanger	Laura Huet	
Gabrielle Chagnon-Roy	Justine Lalande	
Stéphane Chum-Chhin	Christian Ménard	
Florence Côté	Maxime Morin	

---

### Liste des personnes absentes – Conseil d'administration

---

Mathieu Leblanc-Laberge	François-Olivier Picard
Amylie Malouin-Lachance	Valérie Martel

---

### Liste des personnes présentes – Autres

---

<b><u>Présidence d'assemblée</u></b>	<b><u>Impact Campus</u></b>
Sébastien Lacroix	<b><u>(observateurs)</u></b>
	Martin Bonneau, Jean-Philippe Duphily et Pier-Luc Gauthier

---

**Projet d'ordre du jour**

---

1. Ouverture de la séance
2. Nomination de la présidence et du secrétariat d'assemblée
3. Lecture de l'ordre du jour
4. Référendum 2014
5. Clôture de la séance

## 1. Ouverture de la séance

Caroline Aubry-Abel (présidence) :

Bonsoir, merci d'être là en si grand nombre. On va commencer immédiatement !

Résolution CA-A14-10-23-01

*Il est proposé par Christian Ménard, avec l'appui de Cassandra Gignac :*

Que la séance extraordinaire du 23 octobre 2014 soit ouverte.

*Aucune demande de vote*

*La proposition est adoptée à l'unanimité.*

*L'assemblée est ouverte.*

---

## 2. Nomination de la présidence et du secrétaire d'assemblée

Caroline Aubry-Abel (présidence) :

Conformément à ce que nous vous avons annoncé à la dernière séance, le comité de sélection de la présidence d'assemblée avait sélectionné M. Guy-Aume Descôteaux pour cette année. Nous vous suggérons donc M. Descôteaux comme présidence d'assemblée et M. Louis-Pierre Trottier comme secrétaire d'assemblée.

*Il est proposé par Quentin de Dorlodot, avec l'appui d'Audrey Bernard:*

Que Guy-Aume Descôteaux et Louis-Pierre Trottier soient nommés président et secrétaire d'assemblée pour la séance du 23 octobre 2014.

Caroline Aubry-Abel (présidence) :

Je constate une demande de vote.

Guy-Aume Descôteaux :

J'ai été mis au courant qu'il risque de se passer des choses ce soir, je pense pouvoir faire le travail de façon objective mais si vous préférez avoir quelqu'un qui est hors de tout doute, en dehors de la situation, c'est votre choix. Je vais sortir pour vous laisser délibérer.

Quentin de Dorlodot :

Est-ce qu'on pourrait avoir des explications ?

Caroline Aubry-Abel (présidence) :

Il y a une demande de vote sur la présidence d'assemblée. Donc, on peut délibérer pour voir si on veut Guy-Aume Descôteaux comme présidence, ou pas.

Quentin de Dorlodot :

Mais pourquoi ?

Joé Habel :

On veut commencer le point référendum en revenant sur le CA de dimanche et comme certains points touchent M. Descôteaux on voudrait un président complètement extérieur à la situation. On voudrait avoir une élection avec les trois candidats potentiels qui sont ici ce soir, en fait.

Caroline Aubry-Abel (présidence) :

On va procéder selon les règles, donc il faudrait commencer par battre la première proposition qui a été faite, mais ensuite on pourra faire comme on veut pour nommer quelqu'un d'autre si M. Descôteaux est battu.

Martin Bonneau (observateur) :

On va sortir.

Gabrielle Chagnon-Roy :

Peux-tu spécifier la différence entre destituer Guy-Aume aujourd'hui ou pour toujours ?

Caroline Aubry-Abel (présidence) :

Dans la procédure, on parle de la séance d'aujourd'hui. Si le CA souhaite que ça soit définitif, il faudrait une autre proposition complètement. Pour l'instant, on parle vraiment de ce soir particulièrement.

Christian Ménard :

Est-ce qu'on peut s'abstenir?

Caroline Aubry-Abel (présidence) :

Oui.

Joé Habel :

On lui reproche certaines choses : grosso modo, c'est le président de l'an passé et un ami de l'exécutif, ainsi que le colocataire de Caroline... Ça a mis certains d'entre nous mal à l'aise et comme certains points peuvent être plus difficiles par rapport à dimanche passé, on voudrait un président qui n'était pas là dimanche et qui est distant de la CADEUL.

Christian Ménard :

J'aurais aimé savoir les reproches qu'on lui fait, parce que moi n'étais pas là la dernière fois...

Justine Lalande :

Je peux répondre : premièrement je voulais juste spécifier qu'on ne remet pas en cause son objectivité, on pense peut-être juste qu'il y a conflit d'intérêt pour ce soir, on fait ça pour éviter des problèmes futurs. En fait, ce qu'on reprochait n'est pas monumental. C'est principalement qu'il n'y ait eu aucune réaction à un bris de huis-clos et à des attaques personnelles contre Patrick Morin, et pas d'intervention lorsque les membres du CA utilisaient des appareils électroniques pendant le huis-clos.

Yann Dumas-Richard :

Dans le fond, je pense que je fais confiance à M. Descôteaux et à Mme Aubry-Abel dans leur objectivité et leur professionnalisme. Je n'étais pas là à la fin du dernier CA, je peux comprendre qu'il y ait peut-être eu des difficultés, mais je pense qu'on est tous assez grands pour ne pas empirer les choses et réparer tout ça.

Joé Habel :

Ça devrait pas causer problème, c'est juste une présidence d'assemblée, Guy-Aume a lui-même dit qu'il comprend ; ça va nous faire plaisir qu'il revienne pour le restant de l'année.

Gabrielle Chagnon-Roy :

Je fais pas partie des personnes qui ont discuté à l'extérieur du CA mais je me laisse convaincre de prendre un intervenant externe – je fais partie du comité de sélection de présidence d'assemblée qui a élu M. Descôteaux, mais étant donné la nature des sujets de ce soir, on a une

présidence alternative qui pourrait tout aussi bien faire la job alors encore là, ce n'est pas un manque de confiance mais on peut ne pas prendre de chance.

Caroline Aubry-Abel (présidence) :

Pour compléter, effectivement l'exécutif a prévu un plan B au cas où M. Descôteaux ne serait pas élu, et je crois aussi que d'autres personnes ont demandé à quelqu'un d'être un plan B ou C aussi. Donc bref, oui nous avons d'autres alternatives.

Justine Lalande :

Je vous inviterais à battre la proposition pour ensuite adopter une proposition de suspension des règlements pour faire un vote avec les trois candidats, dont Guy-Aume Descôteaux.

Yann Dumas-Richard :

Je trouve ça super dur d'intervenir, on dirait qu'on parle dans le vide. Moi je ne sais pas, je pense qu'il va super bien faire le travail demandé et je n'ai aucun élément pour voter, je ne sais pas pourquoi je voterais contre puisqu'il fait super bien la *job*. Je ne sais pas pourquoi il ne pourrait pas faire la *job*.

Quentin de Dorlodot :

Je comprends l'avis de mettre toutes les chances de notre côté pour un débat impartial ; j'ai par contre un petit peu de difficulté avec ce qu'on reproche à M. Descôteaux parce qu'on ne lui en a pas fait mention au dernier CA, pour qu'il se corrige. C'est un peu vache, dans mes termes, de le retirer au CA suivant seulement. À mon souvenir, c'est sûr qu'il était tard, mais il y a eu des attaques personnelles et des manques des deux bords, au niveau de la présidence comme des administrateurs. Je suis d'avis aussi d'avoir un autre président pour ce CA-ci pour une impartialité totale, mais de là à accepter tous les reproches mentionnés plus tôt je suis mal à l'aise.

Randy Bonin :

Ne pas voter pour lui ce n'est pas de lui faire un reproche, ce sera abordé plus tard, mais comme on veut l'aborder plus tard on trouverait pertinent qu'il ne soit pas présent à ce moment-là. On préférerait une des deux autres options. Si le CA juge que reproches il doit y avoir, on les mentionnera à M. Descôteaux une fois qu'on en aura parlé.

*Vote sur la résolution principale :*

*Pour : 1*

*Contre : 7*

*Abstentions : 12*

*Procédure de reconsidération automatique :*

*Pour : 3*

*Contre : 9*

*Abstentions : 9*

*Proposition battue à majorité.*

Randy Bonin :

Je propose tel que mentionné à l'article 89 des règlements généraux de suspendre les règlements afin d'avoir une élection entre les 3 candidats présents pour la présidence d'assemblée.

Résolution CA-A14-10-23-02

*Il est proposé par Randy Bonin, avec l'appui de Rodolphe Giorgis :*

Que les règlements généraux soient suspendus pour le vote sur la présidence d'assemblée.

Louis-Pierre Trottier (affaires institutionnelles) :

Juste pour que tout soit clair, une suspension nécessite l'unanimité.

Justine Lalande :

Je vous invite à voter pour la proposition, pour avoir l'élection des trois candidats directement.

Rodolphe Giorgis :

Pour rejoindre ce que Mme Lalande a dit, du coup on va être en élection et on va pouvoir avoir des présentations et des questions pour chaque candidat.

*Pas de demande de vote.*

*Proposition est adoptée à l'unanimité.*

*Les trois candidats potentiels reviennent dans la salle.*

Caroline Aubry-Abel (présidence) :

Nous sommes donc en procédures d'élection. Pour ceux qui viennent de rentrer, nous allons donc accepter toutes les candidatures, puis procéder avec un temps de présentation et de question et un vote sur toutes les candidatures à la fois.

*Ouverture de la période de mise en candidature.*

*Joé Habel propose Sébastien Lacroix qui accepte.*

*Gabrielle Chagnon-Roy propose Marie-Pier Poulin-Breton qui accepte.*

*Quentin de Dorlodot propose Guy-Aume Descôteaux qui accepte.*

*Fermeture de la période de mise en candidature.*

Caroline Aubry-Abel (présidence) :

On va donc demander aux candidats de sortir à nouveau et de venir se présenter à tour de rôle.

Sébastien Lacroix :

Bonjour, je m'appelle Sébastien Lacroix je suis étudiant à la maîtrise en philosophie. Je suis aussi au CA de l'ÆLIES et sur l'exécutif de l'association de philosophie aux cycles supérieurs. Je connais plusieurs d'entre vous de l'époque du bacc, parce que j'étais en philosophie-science politique et impliqué à l'association de philosophie. J'ai été vice-président, puis coordonnateur aux communications, puis président de l'association de philosophie. J'ai donc passé environ un an et demi au caucus, et j'ai participé à plusieurs comités de la CADEUL, dont le Comité de réflexion sur le pouvoir des membres qui a séparé le caucus de septembre en deux caucus distincts et le Comité des règles d'ordre et de procédures des assemblées – avec M. Descôteaux, M. Rodrigue et Mme Chagnon-Roy, entre autres, on a créé le code CADEUL pendant deux ans. Ce soir, le comité sur le question référendaire m'a demandé d'être ici. Je pense en avoir les compétences, je n'ai jamais été impliqué au CA et j'ai aidé à la confection du code CADEUL donc je le connais assez bien (je l'ai même révisé cet après-midi pour être certain d'être prêt).

Quentin de Dorlodot :

Savez-vous pourquoi le comité référendaire vous a choisi vous ?

Sébastien Lacroix :

Je ne sais pas, on m'a demandé j'imagine parce que je connaissais le code CADEUL d'une part et d'autre part je sais qu'il y a eu une situation tendue au dernier CA.

Randy Bonin :

Je tiens à préciser que ce sont des membres du comité, pas le comité en soit qui a voté pour ça.

Quentin de Dorlodot :

Avez-vous déjà présidé des assemblées ou des conseils d'administration ?

Sébastien Lacroix :

De la CADEUL non, mais j'ai présidé des assemblées de Science politique et de Sciences sociales (des conseils des associations et des assemblées générales) et j'ai été modérateur sur deux assemblées générales de philosophie premier cycle depuis le début de la session.

*Sortie de Sébastien Lacroix et entrée de Marie-Pier Poulin-Breton.*

Marie-Pier Poulin-Breton :

Bonjour, je m'appelle Marie-Pier Poulin-Breton. Je suis étudiante à la maîtrise à l'Université Laval en affaires publiques depuis septembre, auparavant j'étais à l'UQAM en gestion. J'ai été impliquée dans les Jeux du commerce ainsi que dans mon association facultaire, pendant deux ans. Je suis sans emploi ni implication externe autres que la maîtrise à l'Université Laval. Je suis sportive et j'aime le hockey ! Aussi, je suis assez neutre par rapport à l'Université Laval vu que j'ai étudié 4 ans à Montréal.

Christian Ménard :

Ici on fonctionne avec le code CADEUL, es-tu familière avec celui-ci ?

Marie-Pier Poulin-Breton :

Je l'ai lu et appris vu qu'on m'a appelé comme plan B. C'est sûr que ça s'apparente beaucoup au code Morin qu'on utilisait dans les instances auxquelles je suis habituée donc ça ne devrait pas poser trop de problèmes.

Vincent Rodrigue :

Quelle expérience as-tu comme présidente d'assemblée ?

Marie-Pier Poulin-Breton :

J'ai présidé sur trois conseils d'administration dans mon association à l'UQAM : le Centre de gestion de carrière, le café étudiant et l'association facultaire elle-même, ainsi que des assemblées générales des associations de programmes, et je suis aussi présidente de Table pour le RÉFAEC.

Gabrielle Chagnon-Roy :

Est-ce que c'est déjà arrivé que tu aies eu à gérer des situations tendues ?

Marie-Pier Poulin-Breton :

Le Centre de gestion de carrière est géré en collaboration avec l'administration de la faculté de gestion et on voulait baisser la cotisation étudiante, donc oui c'était tendu et j'ai eu à gérer cela, mais mon but c'est que dans des situations comme ça tout se déroule dans le respect et avec le plus de plaisir possible – malgré que ça soit litigieux.

*Sortie de Marie-Pier Poulin-Breton et entrée de Guy-Aume Descôteaux.*

Guy-Aume Descôteaux :

Donc bonsoir! Mon nom est Guy-Aume Descôteaux et je suis étudiant au baccalauréat en géographie ici à l'Université Laval. Comme plusieurs d'entre vous le savez, j'étais président de la CADEUL l'an passé et vice-président aux affaires institutionnelles l'année d'avant donc j'ai beaucoup travaillé sur le code de procédures. J'ai été plusieurs années dans le mouvement étudiant à faire et présider des assemblées et je pense que c'est un peu pour ça que j'avais été choisi par le comité de sélection de la présidence d'assemblée. Je pense être quelqu'un qui est capable de faire preuve d'objectivité dans la plupart des situations et je pense que ça ne devrait

pas être un problème aujourd'hui. Je pense que je suis capable d'appliquer les procédures de façon rigoureuse et claire au bénéfice de l'assemblée.

Quentin de Dorlodot :

Êtes-vous capable d'identifier les raisons pour les quelles le CA hésite à vous élire ?

Guy-Aume Descôteaux :

Je connais bien l'exécutif et les gens qui sont là, c'est ce qui fait d'ailleurs comme j'ai dit au début que je ne serais pas du tout insulté si l'assemblée ne me choisit pas pour présider aujourd'hui.

*Sortie de Guy-Aume Descôteaux.*

Randy Bonin :

J'étais parmi les gens du comité référendaire qui ont suggéré Sébastien Lacroix, je suis à l'aise avec sa candidature parce que je l'ai vu dans la dernière année présider le conseil des associations de Sciences Sociales, et nous avons eu beaucoup de discussions très tendues. Pour l'avoir vu agir dans ces situations, il a su garder le contrôle et détendre l'atmosphère. Je pense que dans un cas comme ce soir, où ça pourrait facilement devenir émotif, il serait un atout.

Gabrielle Chagnon-Roy :

Je trouve malheureux que François-Olivier ne soit pas là, parce qu'il était dans le comité de sélection de la présidence où on a rencontré Guy-Aume Descôteaux et Marie-Pier Poulin-Breton et il aurait pu aussi vous en parler davantage. Je vais donc vous donner un aperçu de ce qu'on s'est dit sur eux. En ce qui concerne Marie-Pier, on l'a rencontré pendant une demi-heure. Il y avait une question de conflit d'horaire pour sa sélection, mais autrement j'ai quelques points à apporter également. C'est quelqu'un de très énergique et franc, je la voudrais comme meilleure amie mais pour les affaires sensibles comme un caucus politique corsé, on avait peur qu'au lieu d'aider à replacer la situation elle n'ait peut-être pas la *touch*. Dans les mises en situation, elle cherchait beaucoup à être rigoureuse plutôt que d'aller dans les nuances pour saisir tous les détails et le contexte. Donc malheureusement, pour le CA de ce soir j'aurais peut-être des points négatifs. Les candidatures de MM. Lacroix ou Descôteaux seraient probablement plus appropriées.

Cassandra Gignac :

Comment va-t-on voter ?

Caroline Aubry-Abel (présidence) :

Comme on a 3 candidats pour un seul poste, on va procéder par vote secret ; on va écrire le nom de la personne qu'on choisit sur le bulletin de vote, ou « abstention ».

Joé Habel :

On est certains à avoir pensé que ça serait bien d'avoir des plans B, et merci à l'exécutif d'avoir pris un plan B à qui je ferais bien confiance, même si je vous encourage à voter pour Sébastien Lacroix.

Audrey Bernard :

Je suis un peu mal à l'aise parce qu'un des problèmes mentionnés pour M. Descôteaux plus tôt c'était qu'il connaissait des gens ici alors que M. Lacroix connaît les gens qui l'ont choisi et beaucoup de gens du CA en général, dont moi, donc pour de l'impartialité je choisirais quelqu'un que personne ici ne connaît.

Rodolphe Giorgis :

C'est un très bon point, je pense que notre idée c'était que M. Lacroix était externe à la situation, mais c'est vrai que je n'aurais aucun souci à avoir Mme Poulin-Breton.



Justine Lalande :

J'ai fait partie des rencontres préalables au CA, et M. Lacroix je ne le connais pas outre ses présidences d'assemblée.

Caroline Aubry-Abel (présidence) :

Il nous faudrait 2 scrutateurs pour le vote s'il-vous-plaît.

*Cassandra Gignac se propose.*

*Christian Ménard se propose.*

Caroline Aubry-Abel (présidence) :

En ce qui concerne la présidence et le secrétariat d'élection : selon nos règlements, il s'agit de base de la présidence d'assemblée et du secrétariat d'assemblée. Considérant la situation, ça serait donc moi-même et M. Trottier.

*Vote secret.*

*Sébastien Lacroix est élu à majorité.*

Résolution CA-A14-10-23-03

*Il est proposé par Justine Lalande, avec l'appui de Randy Bonin :*

Que Sébastien Lacroix soit élu au poste de présidence d'assemblée et que Louis-Pierre Trottier soit nommé Secrétaire.

*Pas de demande de vote.*

*La proposition est adoptée à l'unanimité.*

---

### **3. Lecture de l'ordre du jour**

Présidence d'assemblée :

Merci pour votre confiance. L'ordre du jour n'a qu'un point, référendum. Puisque c'est une séance spéciale, il n'y aura ni modification, ni adoption de l'ordre du jour.

---

### **4. Référendum 2014**

Caroline Aubry-Abel (présidence) :

Avant d'entrer dans le vif du sujet, on aimerait revenir sur la dernière séance et adresser certains malentendus ou tensions qui en sont ressortis. Pour mettre en contexte ceux qui n'y étaient pas et qui sont sûrement plutôt mêlés, on ferait ça en premier.

On voudrait apporter quelques points, et on vous demanderait de les traiter un à un pour ne pas s'entremêler dans plusieurs sujets en même temps.

En premier lieu, je voudrais parler du rôle de l'exécutif au sein du CA, soit de notre liberté ou devoir de réserve lors des interventions ou votes. Normalement, on lit et analyse beaucoup de documents avant les séances. Ça nous permet d'être au courant et de comprendre tous les dossiers et de pouvoir tous les expliquer, même si ce ne sont pas nos dossiers respectifs. Ça nous permet aussi de nous assurer de la qualité des documents qui seront présentés et de nous assurer que nous sommes à l'aise de les expliquer. On a systématiquement des réunions avant les CA pour traiter les états financiers en équipe. Pendant les séances, on ne pose donc pas de questions sur les états vu qu'on les a préalablement posées à Maxime, qu'on a vu qu'il pouvait y répondre adéquatement et que tout était en règle. C'est le même processus pour les rapports et autres documents. C'est ça qui explique que dans certains cas l'exécutif est plus effacé dans les CA.

Par contre, c'est quand même important qu'on rappelle aujourd'hui que ça ne change pas le fait que nous sommes nous aussi membres du conseil d'administration; on a également un rôle d'administrateur qui nous revient et chaque membre de l'exécutif est donc membres du CA à part entière. Nous ne sommes pas des observateurs, mais bien des intervenants.

Par rapport à nos votes, c'est assez simple : pour les points qui sont présentés par un exécutant, comme on les a généralement vus d'avance, on est tous d'accord avec ce qui est présenté en tant qu'équipe, donc on essaie de ne pas faire tourner le vote, soit en s'abstenant ou en ne demandant pas le vote. On s'efforce d'aller chercher le « vrai » pouls du CA.

Dimanche dernier c'était un peu différent parce que le contenu du point avait été traité en comité référendaire, et plusieurs membres de l'exécutif (la majorité en fait) n'étaient pas membres de ce comité. Donc, ils n'avaient pas accès à ces discussions et au contenu rédigé. Par conséquent, nous nous étions entendus sur le fait qu'on interviendrait librement de façon individuelle, vu qu'on n'avait pas préparé le dossier en tant qu'équipe. D'ailleurs, s'il y avait eu un vote, on s'était dit qu'on aurait soit voté individuellement, ou qu'on se serait abstenus pour les mêmes raisons que d'habitude. De la même façon, aux votes de la dernière séance les exécutants se sont abstenus en totalité ou en majeure partie. Bref, jamais l'exécutif n'a voté pour ou contre la même position tous ensemble, et encore moins de manière concertée. Par exemple, sur la question du report de la séance, la majorité de l'exécutif s'est abstenu et quelques autres ont voté en faveur, selon leurs interventions préalables.

Autre élément qu'on a entendu : l'utilisation par l'exécutif de moyens de communication électroniques pendant le huis-clos. Ce qu'on veut que vous sachiez, c'est que si on utilise nos appareils électroniques, ce n'est jamais pour discuter du contenu des interventions ou de l'évolution de la séance, mais bien pour régler des éléments logistiques et techniques. Par exemple, dimanche quand on a proposé de reporter la séance, on s'était consultés avant parce que malheureusement, on ne communique pas encore par la pensée. C'est comme ça aussi qu'on fonctionne pour les pauses ou d'autres éléments logistiques comme « présenter tel ou tel document avant tel autre » et d'autres choses qu'on n'avait pas pensé en préparation à l'avance. Si on fonctionne par moyen électronique c'est qu'on n'a pas trouvé de meilleur moyen, et on trouverait ça lourd et d'autant plus suspect si on demandait des caucus exécutifs pour discuter et revenir ensuite à la séance. On ne veut pas alourdir la séance. On peut comprendre que ça puisse semer des doutes chez certains, mais on tenait à dire qu'en aucun cas on a communiqué ensemble pour « canner des votes » ou faire des interventions concertées.

On peut prendre des interventions là-dessus. La discussion sur Impact sera après, si ça vous va.

Quentin de Dorlodot :

Je comprends tout à fait l'utilisation d'appareils électroniques pour la logistique mais les règlements sont les règlements, donc il faudrait peut-être une modification aux règlements pour ne pas les enfreindre comme cela...

Joé Habel :

Au CA de dimanche, on a eu certains malaises ou doutes et on ne sait pas si on s'imaginait des choses ou si c'était vraiment louche. Ce n'est pas un hasard que ce soit MM. Bonin et Giorgis, Mme Lalande et moi-même qui étions sur le comité référendaire et qui intervenons à ce sujet parce que justement, le point majeur qui causait problème avait rapport à Impact. On s'est rencontré à plusieurs reprises depuis dimanche pour ne pas être mélangés en arrivant ici. Il y a eu une critique de la part de Patrick Morin, qui demandait à l'exécutif s'il votait en bloc vu c'est ce que ça avait l'air d'être, et il s'est fait répondre assez durement et on l'a dit à l'exécutif. Je n'ai pas de problème par rapport au vote en bloc si c'est mentionné au CA quand ça arrive. Sinon, c'est comme si on donnait à l'exécutif la responsabilité de voir quand ça en vaut la peine.

Comme on vient de nous mentionner que ça arrivait parfois, on trouve l'intervention de M. Morin d'autant plus justifiée et c'est pour ça que j'ai eu de la misère avec la réponse assez agressive à M. Morin.

Par rapport aux ordinateurs ouverts en huis-clos, on est capable de le tolérer, mais c'est sûr que ça donnait un peu de poids au doute de M. Morin. Si au moins à ce moment là on avait dit « effectivement on comprend »...

Thierry Bouchard-Vincent (Enseignement et Recherche) :

Par rapport aux appareils numériques, moi je suis quand même sensible à ça, on essaie tout le temps d'être vraiment efficaces dans nos communications, vu que c'est surtout de la logistique et considérant que ça a un impact sur l'ambiance et l'efficacité. Dimanche, on a eu nous-mêmes un débat entre nous sur le report, parce que le débat a eu lieu dans l'exécutif avant d'être dans le CA, d'où notre intensité d'utilisation. Personnellement j'hais ça, je ne trouve pas que mon utilisation est problématique mais je vous encourage à intervenir si vous le trouvez.

Caroline Aubry-Abel (présidence) :

À moins que je me trompe, les règlements par rapport au huis-clos en lien avec les appareils électroniques sont plus une tradition... Ha non, c'est effectivement écrit dans le Code CADEUL, donc en effet il faudra donc le changer.

Par rapport au vote en bloc, je pense que ma première intervention a été mal comprise, parce que ça n'arrive tout simplement pas des votes en bloc de l'exécutif, à part si on s'abstient, pour ne pas participer au vote essentiellement. Sinon, il est décidé de s'arranger pour que la distribution des votes n'ait en général pas d'impact sur le vote final. Quand il n'y a pas de demande de vote, on a un consentement unanime mais c'est tout. On pourra bien le nommer mais bon...

Florence Côté (affaires externes) :

D'abord, je trouve ça drôle qu'on parle de vote en bloc alors qu'il n'y a même pas eu de vote en tant que tel sur la question discutée.

Ensuite, en effet, comme vient de le dire Caroline, les seuls vote « en bloc » sont faits quand on décide de s'abstenir – pour vous laisser décider, parce qu'on ne veut pas changer l'issue du vote. Je ne serais pas contre le fait de le dire avant le vote, mais même là, il faut savoir que dans aucun cas on ne décide d'avance de tous voter pour, ou contre. Imaginez si on faisait ce que propose M. Habel, vous dire d'avance qu'on va tous voter d'un bord ou de l'autre ! Je suis pas mal persuadée que ça ne ferait pas très sérieux, et que personne ne le prendrait très bien... De plus, je tiens à mentionner que toutes nos interventions sur le point dimanche passé n'étaient pas décidées d'avance et que nous n'avions pas préparé le point en nous disant comme nous interviendrions, comme nous n'avions pas accès au cahier référendaire.

Patrick Morin :

J'aurais une petite précision et mise en contexte pour mon intervention de dimanche passé. C'était plus une question par rapport à l'essence même des propos de l'exécutif – j'avais l'impression qu'ils allaient tous dans le même sens, mais ça se peut simplement qu'ils aient tous le même avis, qu'ils pensent pareil puisqu'ils ont les mêmes sources d'information. Sur le coup, je n'avais pas l'impression que mon intervention était si intense que ça.

Vincent Rodrigue :

Quand on a fait le CROPA, on a effectivement interdit les appareils électroniques. On jugeait que toute information était bonne pour l'assemblée vu qu'elle pouvait influencer le vote. N'importe quelle communication par en-dessous je suis contre.

Gabrielle Chagnon-Roy :

Pour répondre à Mme Côté, quand on constate que des prises de parole de l'exécutif vont dans le même sens, on observe une tendance. Quand on faisait les entrevues de présidence, nous avions justement un cas fictif où l'exécutif fait pression sur la présidence d'assemblée pour la faire pencher de leur bord, et ici ça peut se faire sentir avec le même principe.

Pour les appareils électroniques je comprends que ça peut être pratique et qu'on ne veut pas s'enfarger dans la logistique, mais l'autre soir, on a eu un débat sur le fait de reporter ou pas,

et à une heure et demie tapante, on a décidé de suspendre la séance d'un coup après une intervention de M. Trottier à laquelle on n'attendait pas. C'est pertinent des fois que des débats logistiques puissent être partagés à l'ensemble des membres de l'assemblée.

Justine Lalande :

Moi je remarque un discours un peu contradictoire : l'exécutif ne vote pas en bloc, sauf pour s'abstenir, selon moi c'est aussi *callé* à l'avance même si on parle d'une abstention... À ce moment-là je pense que c'est quand même pertinent de l'annoncer d'avance. On a mentionné un certain vote de mise en dépôt ou quelque chose du genre vers 10h30 – 11h, pourquoi avoir pris cet exemple ?

Louis-Pierre Trottier (affaires institutionnelles) :

En réponse à Mme Chagnon-Roy, à 1h30, personne n'était en arrière de moi quand j'ai proposé de lever la séance, je n'avais même plus de batterie sur mon ordinateur. C'était une proposition vraiment individuelle.

Quentin de Dorlodot :

Je suis un peu exaspéré de voir à quel point on reproche beaucoup de choses à l'exécutif. Premièrement, on joue beaucoup sur les mots. Je suis désolé, l'exécutif dit qu'il ne vote pas en bloc pour ou contre, des fois ils décident de laisser le pouvoir au reste du CA en s'abstenant et ça, de mon point de vue, c'est tout à fait le contraire de voter en bloc. Quant au fait que l'exécutif ait « fortement réagi » au commentaire de M. Morin, j'aurais réagi exactement de la même façon. Je ne sais plus les mots exacts, mais M. Morin, pour qui c'est un dossier assez difficile, s'est avancé en disant qu'il y avait un incitatif à aller contre un projet alors que c'est juste que l'exécutif jugeait qu'avec les documents actuels, on ne pouvait pas aller de l'avant sur une question aussi importante. Le seul mot qui me revient c'est « hargne commune de l'exécutif à aller contre » et c'est sûr qu'à ce moment-là il y a eu un procès d'intention qui n'aurait pas du être accepté. On ne parlait plus du débat mais de la pertinence d'une personne dans un débat, on venait remettre directement en question la crédibilité d'une personne, et à mon souvenir il n'y a vraiment eu aucune attaque personnelle en retour mais vraiment une explication. Je suis plutôt exaspéré qu'on pousse de l'avant comme ça leurs « erreurs ». L'exécutif n'est pas parfait mais il n'y a pas eu d'erreurs inacceptables (si ce n'est au niveau des appareils électroniques vu que ce n'est pas dans le code, mais c'est un autre débat).

Randy Bonin :

Je ne crois pas que personne soit contre le fait que l'exécutif s'abstienne en bloc, cependant qu'ils l'annoncent avant ça vient causer des doutes sur ce que ça ferait au résultat du vote. Si tous les exécutants votent pour ou contre en choix individuel, et on se l'est dit dans nos discussions, ça peut semer des doutes. On ne cherche pas à pousser des erreurs de l'exécutif, on a juste eu des malaises et ce serait pertinent d'en discuter pour les régler. On veut juste que tout le monde soit au courant de l'avis de tous pour une meilleure dynamique.

Thierry Bouchard-Vincent (Enseignement et Recherche) :  
Caduc.

Florence Côté (affaires externes) :  
+1 Quentin.

*Incompréhension générale.*

Florence Côté (affaires externes) :

C'est comme sur Google Plus ! Je donne mon appui à son intervention, comme je *likerais* un commentaire sur Facebook.

Patrick Morin :

Sans m'attarder sur Impact, peut-être une autre mise en contexte : en effet le mot hargne a été utilisé mais le reste, bon. Ce qui a poussé mes propos, c'était qu'il y a eu une présentation sur la présence ou pas de la question et chaque administrateur a pu dire sa position et il y a eu une suite de tours de paroles de l'exécutif qui allaient contre la question pour les mêmes raisons et c'était une impression qui m'a poussé à faire ce commentaire-là. Je ne fais pas des commentaires comme ça pour le fun, mais ce n'était pas mon intention qu'on perde notre temps là-dessus ce soir.

Joé Habel :

L'exécutif ne vote pas en bloc, on a compris. Parfois l'exécutif s'abstient ensemble et tout ce qu'on demande c'est de le savoir. Il faut surtout comprendre que tout ça a juste fait en sorte qu'on s'aperçoive que la question de M. Morin était valable. Je pense qu'on était plusieurs à le penser. Ce n'est pas parce que c'est mon ami que la réaction de l'exécutif m'a déplu, mais parce que c'est une intervention que j'aurais très bien pu faire moi-même.

Caroline Aubry-Abel (présidence) :

+1 à Quentin également, à ce sujet-là c'est exactement de cette façon que je l'ai interprété – le reste de l'exécutif parlera pour lui-même. Ça a été interprété comme une attaque, qui disait qu'on voulait parler en bloc pour convaincre en bloc. On fera la lumière là-dessus tantôt, mais il s'agissait d'une allégation qu'on disait donc en bloc qu'il ne fallait pas qu'il y ait cette question là. J'ai considéré que c'était un procès d'intention et je le considère toujours, d'où ma réponse. Juste pour être sûre qu'on s'entende : il n'y avait pas de proposition sur la table, donc c'est impossible pour qui que ce soit de savoir comment j'allais voter si on en venait à une proposition. Nous étions en délibérante.

Thierry Bouchard-Vincent (Enseignement et Recherche) :

Vous avez exprimé le désir qu'on dise quand on va s'abstenir. Pour spécifier, il n'y a jamais de décision préalable de s'abstenir vraiment. En tant qu'administrateur, j'ai un devoir légal, je ne peux pas m'engager à voter d'une manière ou d'une autre d'avance. Il y a un consensus que sur les questions de procédures on va laisser le CA voter, mais je vous encourage à nous poser des questions plutôt que de nous faire fixer d'avance nos votes.

Gabrielle Chagnon-Roy :

Je voulais faire un *mea culpa* à M. Trottier, j'ai présumé pour la proposition de 1 heure du matin mais j'ai eu tort.

L'apparence de conflits d'intérêts est aussi pire que le conflit lui-même, comme on le dit souvent, donc je trouve ça quand même intéressant ce débat et je pense qu'il est pertinent.

On a eu une situation où on a remis en question un comportement de l'exécutif et la réaction a été somme toute très dure, je peux rappeler que la réponse a été « très déçue, exaspérée » et ça me donne comme impression que les rares fois où le conseil d'administration sort de la validation à l'unanimité de ce que soumet l'exécutif sans poser de questions, du *rubber-stamping*, et qu'on fait notre travail d'administrateur, c'est une réaction comme ça qu'on a.

Vincent Rodrigue :

On ne va pas changer les règlements ce soir, donc je propose d'accepter le libellé de la question numéro 5.

Résolution CA-A14-10-23-04

*Il est proposé par Vincent Rodrigue, avec l'appui de Louis-Alexis Porlier :*

Que la question numéro 5 du cahier référendaire soit incluse dans le référendum 2014.

Cassandra Gignac :

D'abord, je voudrais savoir si on a invité les représentants d'Impact aujourd'hui.



On lui indique que oui, que ce sont eux qui étaient là au début de la séance puis sont sortis.

Cassandra Gignac :

Ha oui, peut-on les rappeler alors?

Quentin de Dorlodot :

Je demanderais à ce qu'Impact fasse une présentation pour nous aider à prendre une décision éclairée.

Présidence d'assemblée :

Comme nous sommes dans une proposition, on ne pourrait pas prendre la proposition de présentation en priorité. Par contre, une proposition de plénière, dans laquelle on pourrait prendre une présentation, serait prioritaire.

Résolution CA-A14-10-23-05

*Il est proposé par Quentin de Dorlodot, avec l'appui de Rodolphe Giorgis :*

Qu'une plénière de 10 minutes soit votée pour permettre à Impact Campus de faire la présentation de ses finances.

*Aucune demande de vote.*

*Proposition adoptée à l'unanimité.*

Quentin de Dorlodot :

Est-ce que ce serait possible pour les administrateurs impliqués dans Impact de le signaler maintenant ?

Francis Beaudry (communications) :

Je vais aller prendre une marche.

Patrick Morin :

Je voudrais dire que dimanche dernier j'ai juste dit à ma deuxième intervention que j'étais sur le CA et j'aurais dû le dire avant et vous demander si ça vous allait, pour que je réponde aux questions. J'ai depuis donné ma démission sur le CA de la COMÉUL parce que j'avais un conflit d'intérêts et que je tenais beaucoup plus à mon rôle d'administrateur de la CADEUL que d'administrateur de la COMÉUL.

*Francis Beaudry sort de la salle.*

*Les présentateurs d'Impact Campus rentrent.*

Résolution CA-A14-10-23-06

*Il est proposé par Rodolphe Giorgis, avec l'appui de Florence Côté :*

Que les présentateurs d'Impact Campus fassent une présentation de 10 minutes.

*Aucune demande de vote.*

*Proposition adoptée à l'unanimité.*

Yann Dumas-Richard :

Ça fait quasiment une heure et demie qu'on ne parle pas du référendum, je suis en semaine d'examen et j'ai un événement à organiser et superviser présentement. Je ne m'attendais pas à tout ça, à ce qu'on ne parle pas vraiment du référendum pendant une heure et demie, et je vais devoir quitter.

Résolution CA-A14-10-23-07

*Il est proposé par Audrey Bernard, avec l'appui de Quentin de Dorlodot :*

Qu'un huis-clos sur le point de plénière soit mis en place.

Florence Côté (affaires externes) :

Je dois dire que bien que mes bras soient bien heureux à l'idée de ne plus avoir à taper le procès-verbal, je suis un peu déçue ou apeurée de la demande de huis-clos. Le but de cette présentation n'est pas, selon moi, de convaincre les administrateurs de voter pour avec des chiffres qui seront ensuite gardés secrets, mais bien de présenter ce qui pourra être montré aux membres qui vont voter pour qu'on s'assure que tout le monde puisse avoir un vote éclairé...

Pier-Luc Gauthier (Impact Campus) :

La seule raison pour laquelle on voudrait un huis-clos est qu'il y a des chiffres qui n'ont pas encore été adoptés par l'assemblée générale, mais on va avoir une assemblée dans les prochaines semaines et ces chiffres pourront être diffusés par la suite.

*Aucune demande de vote.*

*Proposition adoptée à l'unanimité.*

Résolution CA-A14-10-23-08

*Il est proposé par Vincent Rodrigue, avec l'appui de Rodolphe Giorgis :*

Qu'un temps de lecture des documents de 5 minutes soit mis en place.

*Aucune demande de vote.*

*Proposition adoptée à l'unanimité.*

*Fin du huis-clos sur la plénière.*

Résolution CA-A14-10-23-9

*Il est proposé par Quentin de Dorlodot, avec l'appui de Rodolphe Giorgis :*

Qu'une période de questions de 30 minutes vienne compléter la présentation d'Impact Campus.

*Aucune demande de vote.*

*Proposition adoptée à l'unanimité.*

Résolution CA-A14-10-23-10

*Il est proposé par Quentin de Dorlodot, avec l'appui d'Audrey Bernard :*

Qu'un huis-clos pour la période de questions soit mis en place.

*Aucune demande de vote.*

*Proposition adoptée à l'unanimité.*

*Fin du huis-clos.*

Quentin de Dorlodot :

On vous remercie de votre présence, merci également pour la présentation !

*Sortie des présentateurs d'Impact Campus.*

*Fin de la plénière.*

*Retour sur la proposition principale.*

Florence Côté (affaires externes) :

Je suis extrêmement contente, et je ne parle que pour moi ici, de la présentation qui vient d'être faite. Pour moi, tout ce qui s'y trouvait était suffisant pour faire un vote éclairé, et je suis contente de savoir que les membres pourront bientôt y avoir accès. C'est vraiment tout ce qui me chicotait dimanche dernier !

Justine Lalande :

Quand ils feront leur assemblée générale il faudrait qu'on y aille pour qu'ils aient le quorum ! Sinon les documents ne seront pas disponibles... et on sait qu'il leur est parfois difficile d'atteindre le quorum.

Rodolphe Giorgis :

Caduc.

Dominique Caron Bélanger (affaires internes) :

Comme mentionné la dernière fois, tout ce que je voulais c'était des chiffres et maintenant je suis vraiment à l'aise de prendre ce genre de décision là !

Caroline Aubry-Abel (présidence) :

Dans le même sens que mes collègues, ce que je demandais depuis le début, même en comité référendaire, c'était d'avoir les chiffres pour prendre une décision éclairée, je considère qu'on a les chiffres, et que les membres aussi, donc je suis bien contente.

Quentin de Dorlodot :

Je faisais aussi partie des personnes mal à l'aise au dernier CA, je tiens à dire qu'ils ont été transparents donc je vous encourage à voter pour mettre la question au référendum !

Thierry Bouchard-Vincent (enseignement et recherche) :

Que les chiffres soient accessibles c'est important, et je trouvais tout aussi important de pouvoir constater la rigueur de l'organisation. Si par exemple on avait parlé d'ajouter une question pour la Coop des Cafés... Ici, par les détails de leurs chiffres et tout le reste, je suis très satisfait.

Caroline Aubry-Abel (présidence) :

J'avais aussi mentionné au dernier CA que je trouvais que c'était pertinent de se demander ce qui était le mieux à faire par rapport au référendum déjà prévu pour la question du LPU l'an prochain, donc leur réponse était très satisfaisante et moi je vais me sentir à l'aise de prendre la décision aujourd'hui.

Joé Habel :

Je ne voulais pas en parler tout de suite, mais puisque que j'ai un malaise à vous voir dire que tout ce qui vous manquait, c'était de voir les chiffres et qu'Impact n'a pu nous fournir ce dimanche, je vais poser ma question. Pourquoi aucune personne d'Impact Campus n'est-elle venue dimanche soir, alors ?

Louis-Pierre Trottier (affaires institutionnelles) :

J'ai dit des mauvaises informations au dernier conseil d'administration, d'une part à cause d'une confusion de ma part et d'autre part en raison d'un malentendu avec la COMÉUL. Je pensais qu'ils étaient informés du CA, eux pensaient devoir attendre une convocation officielle, que je n'ai pas envoyée. J'aurais bien voulu qu'ils soient là aussi, et je m'excuse des mauvaises informations, ce n'était pas par mauvaise foi, je ne voulais pas brimer personne et je m'en excuse sincèrement.

Vincent Rodrigue :

Si un des montants demandés par Impact passe avec le référendum, qui l'entérine ?

Louis-Pierre Trottier (affaires institutionnelles) :



Le CA va entériner les résultats du référendum, c'est-à-dire vérifier si ça a été fait dans les règles de l'art. Si oui, il n'y aura aucune raison de refuser les résultats et le référendum va parler de lui-même.

Justine Lalande :

Je parlerais au nom de messieurs Giorgis, Bonin et Habel et en mon propre nom pour remercier M. Trottier de son honnêteté. On se demandait où était le malentendu et on est contents de savoir que ce n'était pas de la mauvaise foi.

Caroline Aubry-Abel (présidence) :

D'abord pour préciser l'information précédente : dans la politique référendaire la période d'entérinement est tout de suite après le référendum. Le conseil d'administration *doit* entériner les résultats, sauf s'il y a eu un vice de procédure, et c'est d'ailleurs moi qui avais tenu à l'ajouter à la politique lors de son adoption. Il n'y a aucune chance que le CA débâte, donc, sur le résultat lui-même.

Sinon, par rapport à Louis-Pierre et la convocation, je voulais juste dire que moi en tant que membre du comité référendaire je ne me souviens pas qu'on avait demandé à avoir les gens d'Impact au CA, donc je ne m'attendais même pas à les voir là dimanche avant que Louis-Pierre en parle. C'est pour ça d'ailleurs que j'ai voté en faveur de reporter la séance à 10h30-11h, pour qu'ils puissent venir aujourd'hui. Je suis bien contente de pouvoir passer à autre chose maintenant !

Dernière chose, par rapport à Mme Lalande qui est contente de l'honnêteté de Louis-Pierre, j'aimerais rappeler à tous les membres du CA que les gens de l'exécutif sont des êtres humains, présents dans des bureaux où il est possible de venir nous parler, donc merci de le faire.

Randy Bonin :

En comité référendaire, si on a eu des questionnements sur la présence d'Impact, c'est qu'il me semblait avoir été très clair à la deuxième rencontre du comité par rapport au fait que je voulais les avoir au CA, sauf si leur présentation n'était pas satisfaisante seulement à la troisième rencontre. Considérant qu'à la troisième rencontre il y avait encore une lacune, on croyait que c'était encore sous-entendu qu'il fallait donc qu'ils viennent au CA.

Caroline Aubry-Abel (présidence) :

Je pense qu'on n'a explicitement pas nommé à la troisième rencontre qu'on les voulait au CA, et je pense que c'est de là que vient l'incertitude. C'est dans le courriel de la deuxième ou troisième rencontre à la COMÉUL qu'on mentionnait le conseil d'administration de dimanche, mais j'avais compris qu'à la dernière rencontre du comité on ne voulait plus qu'ils viennent au CA. Je ne pense pas qu'il y avait de mauvaise foi là-dedans, bref, juste de la mauvaise communication.

Présidence d'assemblée :

Je vous demanderais de rester sur des débats sur la proposition elle-même. Comme je n'ai plus d'intervention, nous pourrions passer au vote si quelqu'un le demande.

Audrey Bernard :

Il s'agit simplement d'accepter la présence de la question au référendum ? Et on revoit les mots exacts et la formulation après ?

Louis-Pierre Trottier (affaires institutionnelles) :

Oui, comme on avait fonctionné au dernier CA.

*Demande de vote.*

*Pour : 20*

Contre : 0

Abstention : 1

*Proposition adoptée à l'unanimité.*

Caroline Aubry-Abel (présidence) :

Je voulais juste dire que l'exécutif vient manifestement de voter en bloc en faveur de la proposition et que j'ai eu moins d'une seconde pour vous en aviser avant le vote.

Résolution CA-A14-10-23-11

*Il est proposé par Dominique Caron Bélanger, avec l'appui de Randy Bonin :*

Qu'une pause de 10 minutes précède la révision des libellés de chaque question.

*Aucune demande de vote.*

*Proposition adoptée à l'unanimité.*

*Pause de 21:20 à 21:30.*

Louis-Pierre Trottier (affaires institutionnelles) :

Pour travailler chaque libellé, on va les prendre un à un. Ne sautez pas d'étapes s'il-vous-plaît, on commence donc par la question un et on l'adopte avant de passer à la suivante.

Caroline Aubry-Abel (présidence) :

Est-ce qu'on est encore en huis clos ?

Présidence d'assemblée :

Non, le huis clos s'est levé tout seul après la période de questions puisqu'il y était directement relié.

Randy Bonin :

Est-ce qu'on pourrait faire un retour sur la « coquille » du référendum adoptée la dernière fois ?

Louis-Pierre Trottier (affaires institutionnelles) :

Ce serait pertinent en effet, vu les gens qui étaient absents. Par contre, je commencerais par les libellés vu qu'après on reparle de toute façon du calendrier référendaire qu'il faut modifier.

Patrick Morin :

Considérant qu'on a sauvé plein d'argent en vérification comptable au dernier CA, quel est le besoin financier réel de la CADEUL ?

Présidence d'assemblée :

On pourrait peut-être commencer par une présentation de la question par un membre de l'exécutif ?

Maxime Morin (finances) :

*Présente les arguments et le but de la question.*

- Question a été demandée dans le plan directeur 2014-2015
- Précarité financière de la CADEUL (importance des filiales, exemple de 2005)
- Fonds de sécurité, référendum, développement de services... importance des versements
- Subventions aux projets étudiants (passées de 90 000\$ il y a 10 ans à 40 000\$ aujourd'hui)
- BDE (auparavant deux employés permanents, plus qu'un maintenant, ajout d'un point de service au pavillon De Koninck)
- Plus d'argent pour le Fonds politique (comparaison avec la FAECUM)
- Maintien des services de la CADEUL (MLU, Agenda, Show de la rentrée) : ce sont des services, donc ils sont déficitaires et leur but n'est pas de faire rentrer de l'argent.

Caroline Aubry-Abel (présidence) :

Donc « pourquoi on a besoin d'argent »... On pourrait faire plus, comme dit Maxime, mais ce qui justifie qu'on a *besoin* de nouvelles rentrées d'argent, c'est au niveau de la précarité de la CADEUL – c'est pour prévenir des situations dangereuses qu'on a le Fonds de sécurité – et aussi vu le rapport de la CADEUL vis-à-vis de ses filiales. Ce qui est dangereux, c'est que si une filiale fait des déficits (comme le Pub par le passé), ça met la CADEUL dans une position vraiment précaire. On se retrouve un peu dans la même situation en ce moment : si une filiale vient à mal aller, c'est la CADEUL qui doit la supporter ça et on ne serait pas en mesure de le faire en ce moment.

Par rapport au comité de subventions et au développement de services : en 2005 il y avait eu beaucoup de coupes dans les services (subventions, BDE...). Ça pourrait être intéressant de revenir au moins au stade auquel on était il y a presque 10 ans.

Patrick Morin :

Mais quel est le manque à gagner? Aussi, présentement j'aurais un malaise à demander à nos membres qu'ils cotisent davantage juste à cause d'un bas dans les filiales; souvent c'est dû à de la mauvaise gestion des bas comme ça, donc si ça arrivait ça serait plutôt de notre faute.

Maxime Morin (finances)

En fait, on ne m'a pas laissé finir mais j'avais une deuxième partie à ma présentation :

- Calculs effectués pour savoir les budgets supplémentaires selon la réponse au référendum
- Comme mentionné, développement et maintien des services
- Pour le bilan de cette année, le surplus constaté, si on enlève les salaires des exécutants absents et les campagnes politiques et activités qui n'ont pas pu être réalisées, on est très près du zéro, voire dans le négatif
- Baisse d'effectif prévue à l'ensemble du Québec pour les prochaines années – au moins cet automne c'est une hausse qui a été constatée mais ça ne durera pas
- Si on veut reprendre le lot 2 des services alimentaires du campus, ou aider à le faire, on n'a pas vraiment les liquidités pour l'instant
- Subventions externes de l'université, qui supportent la CADEUL et plusieurs services : vont baisser, et ont déjà baissé, avec les coupes et compressions
- Les besoins dépassent le 1,50\$ si on veut renflouer les Fonds
- Nouveaux employés engagés cette année : commis comptable pour le soutien aux associations, en réponse aux besoins exprimés

Justine Lalande :

Le Fonds de sécurité, c'est vide ou quoi ?

Maxime Morin (finances) :

On était sensés en discuter dimanche, finalement ça sera au prochain CA. Je peux quand même l'aborder un peu aujourd'hui : dans le budget de 2010-2011, il y avait eu une prise de conscience après les épisodes de vache maigre de la CADEUL et la hausse de cote de 2009-2010. Pour éviter cela à l'avenir, le VP finances avait décidé de créer des Fonds de sécurité avec 4 versements subséquents dans les années suivantes.

Référendum : 15 000\$. Il est plein Campagne politique : 30 000\$ - il manque un versement. Développement de services : pour les petits ajouts de services des opportunités non prévues – pas plein. Et un quatrième : 112 000\$ - pas plein.

Justine Lalande :

Est-ce qu'on a des prévisions sur 5 ans avec les différents montants qui existent comme on a demandé à Impact ? On parle plus de sécurité et de développement de services... Si on n'a pas l'argent, est-ce qu'on a pensé à ne pas développer plus de services et couper dans les ressources

humaines comme l'a fait Impact ? Et finalement, la hausse de cotisations a été adoptée dans le plan directeur de juin ?

Caroline Aubry-Abel (présidence) :

Oui, d'avril à juin on en a parlé.

Justine Lalande :

Est-ce qu'on se rappelle qui avait fait la proposition ?

Maxime Morin (finances) :

Les prévisions sur 5 ans sont assez simples à faire, parce que dans le budget total de la CADEUL que vous pouvez voir à chaque CA, il y a les cotisations dédiées de 3,50\$, donc c'est déjà près du tiers qui part. L'autre tiers, ce sont des salaires au niveau de l'exécutif et des employés (*il les énumère*). On vient d'engager quelqu'un à temps partiel pour le service aux associations et pour aérer le service de comptabilité avec la venue de Saveurs Campus. Le premier élément où on pourrait couper, ce sont les services aux étudiants avec cette personne-là. Sinon, les prévisions de dépense de salaires sur 5 ans sont une indexation de 2% jusqu'à 2015, qu'on devra ensuite revoir. L'effectif étudiant, lui, baisse de 6%. Le reste ce sont des dépenses pour le camp des associations, la promotion-sensibilisation, les campagnes politiques et l'achat de matériel.

Caroline Aubry-Abel (présidence) :

Ce qu'il faut garder en tête c'est que la CADEUL ce n'est pas une *business*. On n'est pas vraiment dans la même mentalité de jouer dans les revenus et dépenses pour équilibrer le budget. Si la CADEUL fait moins d'argent, c'est simple : on fait moins de choses pour les membres. C'est donc difficile de voir ça sous cet angle. Par rapport à la précarité financière de la CADEUL, ce dont on parle c'est de maintenir les services, réaliser les mandats – camp des associations, installations alimentaires, filiales, agenda, show de la rentrée (qui bénéficie beaucoup des subventions de l'Université qui ne seront probablement pas renouvelées)... On pourrait dire qu'on ne fait plus ça, ça se fait, mais si on ne veut pas sabrer dans les services aux membres, et même en offrir d'autres – BDE (plus on fait d'information, plus les besoins se manifestent), subventions aux projets – comme le niveau d'il y a 10 ans, ça va prendre plus de fonds.

C'est pour ça que le référendum est pertinent; on va demander aux membres s'ils veulent payer plus, ou s'ils préfèrent qu'on s'arrange avec ce qu'on a parce que ça ne leur dérange pas si on en fait moins.

Louis-Pierre Trottier (affaires institutionnelles) :

J'ai l'information demandée tout à l'heure : les orientations ont été travaillées en comité, et tout a été entériné en juin par Économique et Génie Informatique et Électrique, à l'unanimité.

Randy Bonin :

Par rapport au libellé : Pourquoi la question a-t-elle été modifiée par rapport à ce qui avait été décidé en comité référendaire ? Et le considérant de la moyenne des cotisations québécoises, quelle est la pertinence ? N'est-ce pas un peu partial ?

Thierry Bouchard-Vincent (enseignement et recherche) :

Sur la formulation de la question : la question proposée par le comité, la sémantique n'était pas juste selon moi. Aussi le terme « accepter » est biaisé selon moi.

Caroline Aubry-Abel (présidence) :

Pour le « considérant » de la moyenne... d'abord, ce sont des propositions d'ajout, on a rien modifié irréversiblement, vous avez les deux documents en votre possession. Pour la moyenne, c'était pour mettre en perspective simplement, un complément d'information qui peut être pertinent.

Thierry Bouchard-Vincent (enseignement et recherche) :

Je pense que tout ce qui est en gris, on va simplement pouvoir en faire des amendements, on travaille sur le document de dimanche passé présentement selon moi.

Caroline Aubry-Abel (présidence) :

Caduc.

Vincent Rodrigue :

Moi j'enlèverais complètement le considérant de 22\$, entre autres parce que les cotisations facultaires sont plus élevées ici qu'ailleurs. Aussi, certains campus cotisent aussi pour les associations de programmes par le biais de la cotisation de campus.

Florence Côté (affaires externes) :

Dans le calcul du 22\$, on a enlevé les parties de cotisations qui retournent aux associations de programme. Par exemple, au MAGE à Chicoutimi, leur cotisation globale est quelque chose comme 36\$, de mémoire, mais nous avons enlevé le 9\$ qui va à leurs associations modulaires.

Vincent Rodrigue :

Dans tous les cas, l'environnement n'est pas le même, ce n'est pas exact de ne parler que des cotisations d'associations de campus et de les comparer comme ça.

Quentin de Dorlodot :

J'encouragerais les administrateurs à se pencher sur la formulation des considérants pour voir le problème. Ma question est comment on détermine la réponse gagnante ?

Caroline Aubry-Abel (présidence) :

Si tu votes pour 6,50, tu acceptes ceux du dessous, c'est clair que ça ne te dérangera pas si c'est un montant moins élevé qui passe. Un vote pour 6,50, c'est aussi un vote pour 3,50, par exemple.

Quentin de Dorlodot :

Merci, j'avais peur que le vote soit divisé mais comme ça, ça va. Moi je trouve sinon que les étudiants ont besoin d'un repère, donc le considérant de 22\$ donne un repère utile pour quelqu'un qui va voter. Je trouve aussi que la question est plus ouverte dans sa forme originale, avec la nouvelle formulation on dirait qu'on incite un peu plus lourdement sur le montant positif d'augmentation, mais cela dit les deux questions sont parfaites malgré tout. Le considérant de 22\$ n'est pas crucial mais je le trouve utile.

Florence Côté (affaires externes) :

Je propose le nouveau bloc de formulations, mais changez la question parce que je suis d'accord qu'elle est un peu plus biaisée, mais je n'ai pas d'autre proposition.

Résolution CA-A14-10-23-12

*Il est proposé par Florence Côté, avec l'appui de Quentin de Dorlodot :*

Que le libellé de la première question soit adopté tel que présenté dans le nouveau document.

Dominique Caron Bélanger (affaires internes) :

Je voulais vous avertir que ça se peut que j'écrive et que je sois concentrée ailleurs en ce moment à cause de tous les événements qui ont lieu présentement sur le campus et que je dois gérer à distance.

Cassandra Gignac :

C'est un peu caduc mais je viens de voir que sur la facture électronique de Capsule c'est écrit que 13,50\$ vont à la CADEUL. On pourrait ajouter aux considérant que seuls 10\$ vont à la CADEUL et 3,50\$ en autres organismes.

Joé Habel :  
Caduc.

Guillaume Boucher :  
Caduc.

Audrey Bernard :  
Caduc.

*Il est proposé par Rodolphe Giorgis, avec l'appui de Justine Lalande :*

Que le « considérant » présentant la moyenne des cotisations au Québec soit retiré.

Rodolphe Giorgis :

Je proposerais de l'enlever parce que ce qu'on veut savoir, c'est comment les étudiants se situent par rapport à la cotisation qu'ils donnent pour les services reçus. Pas par rapport à ce que d'autres universitaires paient ailleurs. Les universités sont différentes, on devrait se centrer sur les services et la cotisation à la CADEUL.

Justine Lalande :

J'irais dans le même sens, je suis absolument d'accord. Ce considérant est moins objectif que voulu je pense.

Gabrielle Chagnon-Roy :

Je suis en faveur de l'amendement, et sinon, si on veut le garder, je ferais un amendement pour un considérant similaire à la question d'Impact, mais c'est juste dans un souci d'égalité. Je voudrais seulement l'enlever, quand même.

Cassandra Gignac :

Je pense que ces informations-là ce serait surtout les campagnes oui-non qui devraient les donner.

Caroline Aubry-Abel (présidence) :

Je suis à l'aise avec l'amendement, comme je serais à l'aise avec la « proposition » de Mme Chagnon-Roy de le rajouter à Impact, je trouverais ça absolument *fair*.

Justine Lalande :

Je crois que le point de Mme Gignac est pas mal pertinent, les comités partisans s'en chargeront.

*Pas de demande de vote.*

*Amendement adopté à l'unanimité.*

*Retour sur la principale.*

Louis-Pierre Trottier (affaires institutionnelles) :

Pour la formulation de la cotisation, avec le nouveau document :

Je mettrais le choix a) comme

« a) 0,00\$ (aucune augmentation) ».

Donc j'inverserais simplement le montant et la parenthèse.

*Modifié à l'amiable, à l'unanimité.*



*Il est proposé par Patrick Morin, avec l'appui de Rodolphe Giorgis :*

Que les choix de réponses soient espacés d'un dollar cinquante chaque fois. Ainsi, que les choix se lisent :

- a) 0,00\$ (Aucune augmentation)
- b) 1,50\$
- c) 3,00\$
- d) 4,50\$
- e) 6,00\$
- f) Abstention

Patrick Morin :

Pour que ça soit plus facile à lire et pour que les gens ne soient pas déstabilisés par les *gap* inégaux d'un montant à l'autre.

Gabrielle Chagnon-Roy :

Je ne suis pas contre l'idée, mais il faudrait voir avec le comité référendaire et selon les prévisions budgétaires.

Florence Côté (affaires externes) :

Je trouve aussi que des espaces inégaux entre les choix c'est un peu bizarre et pas franchement instinctif, mais j'aimais beaucoup le 5\$ comme choix. C'est un montant fixe assez ancré dans l'imaginaire. Passer de 10 à 15\$, c'est clair et « propre ». Si on veut régulariser les espaces, on pourrait commencer à 2\$.

Quentin de Dorlodot :

Le comité a sûrement réfléchi à tout ça, cela dit, le fait de commencer à 2\$ ne serait pas trop grave selon moi.

Vincent Rodrigue :

Est-ce que quelqu'un pourrait réexpliquer la compilation des votes ? Est-ce que c'est une opposition entre « pas d'augmentation » et « une augmentation », selon les choix ?

Louis-Pierre Trottier (affaires institutionnelles) :

On va faire comme ils ont fait à la FAECUM. Les gens qui ont voté pour 0,00\$ vont être ensemble, et ensuite pour le reste, on va se dire qu'un vote pour 6,50\$ est aussi d'accord avec les options plus basses.

Rodolphe Giorgis :

On en a discuté en comité référendaire, et on était tombés sur le 5\$ vu que le chiffre est agréable. Maintenant c'est vrai qu'on a aussi discuté de l'enchaînement entre les chiffres, mais on s'était dit qu'on allait plus focaliser sur le visuel des chiffres et sur la tranche dans laquelle on voulait avoir les augmentations.

Justine Lalande :

Le mandat de la CADEUL était d'augmenter la cote, sans montant précis, donc on avait mis 5\$ pour sa beauté et 3,50 parce que c'était le montant de la dernière hausse de cotisations.

Maxime Morin (finances) :

En lien avec les autres mandats du plan directeur et la priorisation de ces mandats, ainsi que le développement de services, on les a placés selon les augmentations possibles au référendum. Ainsi, on a prévu où irait l'argent prioritairement selon l'option choisie. Cela pourra faire partie des informations transmises aux membres avant le référendum.

Randy Bonin :

Au début, on avait pensé à mettre 1\$, mais on avait jugé que 50 sous, au nombre d'étudiants qu'on est, c'est un gros changement. Pour un étudiant qui ne pense pas à ça, passer de 4 à 5 à 6 il ne voit pas la différence, 1\$ n'est pas un gap assez significatif.

Caroline Aubry-Abel (présidence) :

Je trouve que ça aurait bien du bon sens de mettre 2,00\$ au lieu de 1,50\$ comme premier choix, pour avoir des gap de 1,50\$ tout le long.  
Est-ce qu'on peut le faire à l'amiable ?

*L'amendement est modifié à l'unanimité.*

*Les choix se liraient maintenant comme suit :*

- a) 0,00\$ (aucune augmentation)
- b) 2,00\$
- c) 3,50\$
- d) 5,00\$
- e) 6,50\$
- f) Abstention

Gabrielle Chagnon-Roy :

Caduc.

Justine Lalande :

Question préalable.

*Vote sur la question préalable*

*Pour : 19*

*Contre : 1*

*Pas de demande de vote, amendement adopté à l'unanimité.*

*Retour sur la principale.*

Justine Lalande :

Par rapport à la question elle-même, le « jusqu'à » quel montant était le mot choisi pour clarifier la problématique de la gestion des votes.

Randy Bonin :

Oui, la nouvelle formulation ne démontre pas vraiment la manière dont ça va être comptabilisé.

Guillaume Boucher :

J'ai de la misère avec le mot « souhaiter », on accepte plus qu'on souhaite dans ce cadre.

Louis-Pierre Trottier (affaires institutionnelles) :

Si on parle de la façon de poser la question (d'un coup avec des choix de réponses d'emblée), on s'était posé la question à savoir s'il y avait une meilleure manière de faire, mais le plus simple restait comme cela. On avait entre autres pensé à demander d'abord s'ils souhaitaient une augmentation de 6,50\$; si ils répondaient non, on passait à 5,00\$, et ainsi de suite.

Par contre, on a finalement opté pour cette manière-ci, entre autres parce que ça ne fonctionne clairement pas pour le vote papier !



Joé Habel :  
Caduc.

Caroline Aubry-Abel (présidence) :

En comité, il me semble qu'on s'était dit que c'était plutôt simple à comprendre... mais le débat me pousse à croire que ce n'est peut-être pas super clair. On pourrait peut-être ajouter une note d'explication avant la question, qui explique le fonctionnement de comptabilisation des voix. Sinon, je n'en ferai pas la proposition formelle mais je trouve que Mme Gignac avait bien du bon sens sur le 10-13,50\$ CADEUL-autres organismes. On en parlera tantôt.

Vincent Rodrigue :

Je reprends la proposition de Caroline !

*Il est proposé par Vincent Rodrigue, avec l'appui de Justine Lalande :*

Que soit modifié ainsi le « considérant » parlant de la cote CADEUL actuelle :

« Considérant que la cotisation actuelle de la CADEUL se situe à 13,50\$ par session, dont 3,50\$ dédiés à d'autres organismes, à savoir le Journal Étudiant Impact Campus, la radio étudiante Chyz et EUMC-Laval ;

Considérant que la CADEUL reçoit donc 10,00\$ par session par étudiant ; »

*Pas de demande de vote, amendement adopté à l'unanimité.*

*Retour sur la principale.*

Florence Côté (affaires externes) :

Caduc.

Quentin de Dorlodot :

J'ai peur qu'en faisant une explication, si elle n'est pas parfaitement claire, ils finissent plus par se pencher sur si c'est démocratique ou pas, plutôt que sur le vote lui-même... On peut se demander nous-mêmes si la manière de le comptabiliser est le meilleur moyen pour respecter le moyen des étudiants; je pense que oui, et ainsi on n'aurait pas à l'expliquer.

Gabrielle Chagnon-Roy :

Je suis d'accord, et je rappellerais donc le point de M Boucher. J'ai l'impression que la question initiale répond plus à nos critiques.

Rodolphe Giorgis :

Moi j'ai une question : dans la question telle que proposée, vous avez parlé de séparer le bloc « aucune augmentation » et les autres ? Un vote pour 6,50\$ vote automatiquement aussi pour les autres augmentations ?

Louis-Pierre Trottier (affaires institutionnelles) :

En fait, ça va fonctionner comme un vote par approbation : si c'est n'est pas le 6,00\$ (ou 6,50\$) qui est le plus populaire, on ajoutera ses votes au choix d'en-dessous. Si, encore une fois, 4,50\$ (ou 5,00\$) ne bat pas les autres choix, les votes seront ajoutés au choix précédent. Et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'on ait atteint le 50% +1.

Randy Bonin :

Est-ce qu'on pourrait avoir une relecture de la question de la FAECUM ?

Louis-Pierre Trottier (affaires institutionnelles) :

FAECUM : « Parmi les choix suivants, de quel montant accepteriez-vous que la cotisation étudiante trimestrielle à la FAECUM soit augmentée ? »

Thierry Bouchard-Vincent (enseignement et recherche) :

J'aime déjà mieux la proposition de la FAECUM parce qu'avec « jusqu'à », il faut mettre le montant de la cotisation au complet, pas juste l'augmentation. Je comprends par ailleurs le désir de faire ressortir la manière de comptabiliser les votes, et c'est vrai que ce serait important que les votants le comprennent.

*Il est proposé par Quentin de Dorlodot, avec l'appui de Justine Lalande :*

Que soit modifiée ainsi la première question :

« Parmi les choix suivants, jusqu'à quel montant accepteriez-vous que la cotisation de la CADEUL soit augmentée ? »

Quentin de Dorlodot :

Je ne vois pas pourquoi le « jusqu'à » pose problème, et je trouve que cette formulation définit un peu la méthode de comptabilisation, et ça fonctionne syntaxiquement avec le 0,00\$. Après, c'est peut-être parce que je suis Belge, et c'est bien vrai qu'on veut que la question soit comprise par des Québécois, pas des Belges, alors je vous écoute.

*À 22h38, le Point Bernard est atteint.*

Florence Côté (affaires externes) :

Si on connaît la méthode de comptabilisation, on comprend la question. Par contre, si on s'imagine un instant comme un votant qui n'en a aucune idée, voyez ce qui arrive : « Jusqu'à quel montant accepteriez-vous que la cotisation soit augmentée ? ». On s'attend à avoir le montant final de la cotisation, augmentation incluse et ajoutée au montant actuel de 10,00\$. Il faudrait dès lors avoir des choix variant entre 10 et 16,50\$, et non entre 0 et 6,50\$. Et ça n'explique pas davantage la méthode de comptabilisation.

*Il est proposé par Randy Bonin, avec l'appui de Guillaume Boucher :*

De changer le « jusqu'à » pour un « de ».

Donc, que soit modifiée ainsi la première question :

« Parmi les choix suivants, de quel montant accepteriez-vous que la cotisation de la CADEUL soit augmentée ? »

Randy Bonin :

Je trouve que comme ça, la question répond à toutes nos critiques. Selon moi, on comprend bien comme ça, avec le verbe « accepter » pour indiquer qu'une réponse plus élevée accepte aussi les plus petits montants.

Quentin de Dorlodot :

Si on veut garder le « jusqu'à » on pourrait dire « jusqu'à quel montant additionnel ».

Florence Côté (affaires externes) :

Je trouve l'idée intéressante. Par contre, syntaxiquement c'est plus complexe, voire fautif, je pense. Le verbe « accepter » est acceptable et adéquat selon moi, parce qu'il indique que le répondant accepte les montants inférieurs.

*Demande de vote sur le sous-amendement.  
Adopté à majorité.*

L'amendement devient donc :

*Parmi les choix suivants, de quel montant accepteriez-vous que la cotisation de la CADEUL soit augmentée ?*

Quentin de Dorlodot :

Caduc.

Caroline Aubry-Abel (présidence) :

Je suis bien à l'aise avec cette formulation-là et impressionnée par la qualité des arguments de tout le monde; j'ai changé d'idée au moins 6 fois dans la dernière demi-heure !

*Pas de demande de vote.*

*Amendement adopté à l'unanimité.*

*Retour sur la principale.*

Quentin de Dorlodot :

J'encouragerais pour la suite, pour les prochaines questions, les proposeurs à prendre les propositions initiales du comité, quitte à ce qu'on ajoute le reste en amendant par la suite.

Florence Côté (affaires externes) :

Caduc.

*Pas de demande de vote.*

*Proposition principale adoptée à l'unanimité.*

Louis-Pierre Trottier (affaires institutionnelles) :

On est rendu à la deuxième question, qui traite de la garderie.

Maxime Morin (finances) :

*Explique le projet rapidement.*

- Absence de subvention gouvernementale jusqu'en 2019.
- La garderie est une demande des membres depuis plusieurs années déjà
- Une cotisation dédiée a servi à obtenir les locaux dans le nouveau Super-PEPS
- Les coûts d'opération ont été estimés à 700 000\$ par année
- On veut un coût raisonnable pour les parents, ça serait 16,20 pour un bloc de 5h si on ne subventionne rien
- 5\$ par étudiant de la CADEUL abaisserait le prix à 9,26\$, avec une participation de l'AELIES ça baisserait encore à 6,71\$.
- Cette cotisation serait prise jusqu'à l'obtention des subventions gouvernementales, en 2019.

Résolution CA-A14-10-23-13

*Il est proposé par Randy Bonin, avec l'appui de Justine Lalande :*

Que le libellé de la deuxième question soit adopté tel que présenté dans le deuxième document.

Randy Bonin :

Considérant que les modifications sont mineures mais ont un bon effet pour clarifier le libellé, je ne vois pas de raison de ne pas les ajouter d'emblée.

Thierry Bouchard-Vincent (enseignement et recherche) :

L'idée c'était que l'étudiant qui vote comprenne qu'on finance l'opération de la garderie, alors qu'il a déjà financé la construction, les locaux, etc. donc ce n'est pas la même cotisation, ni le même but, que celle qui a financé la construction du Super-PEPS.

Florence Côté (affaires externes) :

Caduc.

Vincent Rodrigue :

On demande vraiment aux étudiants de payer pour des frais de gestion et d'opération, ce qui est plutôt contre ce que je pense. Deuxièmement, si on investit 5\$ là, oui ça va baisser le prix, mais ça ne va pas nous réserver de place par rapport aux enfants des étudiants de l'AELIES, non ?

*Il est proposé par Cassandra Gignac, avec l'appui de Quentin de Dorlodot :*

De changer le libellé de la question en remplaçant « êtes-vous en faveur » par « accepteriez-vous ».

Cassandra Gignac :

Au début de la question, on demande « êtes-vous en faveur », je pense que c'est biaisé. Je préférerais « accepteriez-vous ».

Randy Bonin :

Veut-veut pas, il faut qu'ils prennent position et je ne pense pas que « êtes-vous en faveur » pousse le répondant à se dire qu'il doit voter oui. Je ne vois pas l'utilité de le changer, considérant que toutes les questions sont écrites comme ça en plus... Et je tiens aussi à dire que présentement, on dédouble vraiment le travail du comité référendaire !

Quentin de Dorlodot :

C'était l'amendement que je voulais amener aussi. Je pense qu'on devrait, par cohérence, mettre « accepteriez-vous » partout, point barre, comme on l'a changé pour la première question. Mais effectivement je compatis pour les membres du comité pour le fait qu'on repasse encore sur des détails que vous avez déjà vus ensemble.

Cassandra Gignac :

Je ne suis pas d'accord avec M Bonin, c'est important de le changer pour empêcher toute critique extérieure. Que ce soit long de repasser là-dessus n'est pas un argument, je pense qu'on peut le changer directement pour chaque énoncé ensuite sans repasser par ces discussions-ci vu que cela suivra le même principe.

Rodolphe Giorgis :

Caduc.

Justine Lalande :

Est-ce qu'on pourrait dire qu'on reprendre la formulation de cet amendement adopté partout ? Ça fonctionnerait ?

Présidence d'assemblée :

S'il est adopté, oui. Si on s'en parle maintenant et que personne ne s'y oppose ensuite, on pourra s'éviter certaines procédures.

Justine Lalande :

Et la question 1 va avec la 5, point de vue formulation et principe. Également, je voulais dire qu'en tant que comité, on n'est pas vexés ou rien, mais on se demande un peu pourquoi il y a un comité référendaire au final si on repasse par-dessus tout et qu'on reprend les discussions qu'on a déjà eues en comité.

Caroline Aubry-Abel (présidence) :

Pour réagir à l'amendement, je suis bien à l'aise qu'on ne reprenne pas la discussion pour chaque question subséquente. Par contre, pour les assurances collectives, il faudra en reparler parce que selon moi, la situation est différente.

Louis-Pierre Trottier (affaires institutionnelles) :

Sur la pertinence du comité référendaire, j'ai tendance à penser qu'il est très essentiel pour avoir un travail sur lequel se baser aujourd'hui. Le comité est un peu un *groupe focus* qui propose quelque chose, puis le CA fait de petites modifications.

Présidence d'assemblée :

Ça fait quelques interventions que j'accepte à propos du comité référendaire mais je pense qu'on devrait revenir sur l'amendement lui-même.

*Question préalable demandée.*

*Pour : 19*

*Contre : 0*

*Pas de demande de vote.*

*L'amendement est adopté à l'unanimité.*

*Retour sur la principale.*

Quentin de Dorlodot :

Caduc.

Maxime Morin (finances) :

Caduc, je ne sais plus pourquoi j'avais un tour de parole.

Vincent Rodrigue :

Mes questions...

Maxime Morin (finances) :

Ha oui ! Pardon. Dans l'optique du projet qui date de 2007, le but n'était pas nécessairement de le limiter aux étudiants du premier cycle. Avec une approche avec subventions gouvernementales, ça ne posait pas problème. Pour l'instant, on pensait prioriser les étudiants, point. Mais avec la situation actuelle, vu la contribution monétaire demandée, on l'a mentionné en rencontrant l'AELIES que si la question ne passe pas chez eux, on va adapter les coûts du service de garde en fonction du cycle d'étude. C'est un des arguments qui va être amené par le CA de l'AELIES également.

Guillaume Boucher :

Caduc.

Gabrielle Chagnon-Roy :

Un de mes professeurs envoie ses enfants à la Petite-Cité. Les chargés de cours pourront-ils utiliser la garderie ?

Maxime Morin (finances) :

C'est une possibilité, ce n'est qu'une priorisation pour les étudiants, pas une exclusivité.

Caroline Aubry-Abel (présidence) :

Ça va être possible donc, mais ça n'arrivera probablement pas, vu le besoin des étudiants et le nombre de places limité.

Gabrielle Chagnon-Roy :

Est-ce que le comité avait envisagé un considérant par rapport au pourcentage de parents-étudiants parmi les membres de la CADEUL ?

Maxime Morin (finances) :

De mémoire, attendez que je calcule... (*pitonnage de calculatrice Iphone*) Je crois qu'on parle d'environ 22% des membres de la CADEUL. Avec une proportion d'autant plus grande à l'AELIES.

Randy Bonin :

On n'avait pas pensé à ça non. Mais ça serait pertinent selon moi de l'ajouter.

Caroline Aubry-Abel :

On ne peut pas vous sortir le pourcentage exact maintenant par contre... Mais on pourrait adopter quelque chose et le laisser blanc le temps qu'on retrouve la statistique, si vous nous faies confiance là-dessus. Comme les considérants ne sont pas envoyés avec l'avis référendaire, ça pourrait fonctionner.

*Il est proposé par Florence Côté, avec l'appui de Gabrielle Chagnon-Roy :*

D'ajouter le considérant suivant :

« Considérant que parmi les membres de la CADEUL, \_\_\_ % sont des étudiants-parents ».

Florence Côté (affaires externes) :

Et comme on vient de le dire, la statistique pourra être ajoutée quand ils l'auront sous les yeux.

Guillaume Boucher :

Est-ce que ça ne vient pas influencer le résultat du vote ? Un peu comme on reprochait tout à l'heure le considérant qui parlait de la cotisation ailleurs au Québec dans la première question...

Justine Lalande :

Non, moi je ne trouve pas, les étudiants-parents on ne les voit pas, ils ne sortent pas, ils ne se mêlent pas vraiment à nous alors on a souvent tendance à les oublier. Je trouve que 22% c'est beaucoup, et je trouve que c'est une bonne idée de l'inscrire pour que les gens le réalisent.

Florence Côté (affaires externes) :

Le chiffre est statistique, très tangible et précis. Il permet de se situer, selon moi, et ne se base que sur ce qui se passe à la CADEUL donc il ne s'agit pas d'une comparaison que certains pourront traiter de discutable comme tantôt.

Rodolphe Giorgis :

Si on se base sur un sondage, par contre, il faudrait le mettre en source vu que ce n'est pas totalement exact et précis tout le temps, des sondages.

*Avec l'unanimité, l'ajout de la source du sondage se fera à l'amiable.*

Caroline Aubry-Abel (présidence) :

On prendrait sûrement le sondage sur le logement étudiant vu que c'est le plus récent, et il me semble qu'il disait 16,26%.

*Pas de demande de vote.  
Amendement adopté à l'unanimité.  
Retour sur la principale.*

Louis-Pierre Trottier (affaires institutionnelles) :  
Caduc.

Gabrielle Chagnon-Roy :  
Caduc.

Vincent Rodrigue :  
J'invite à battre la proposition vu qu'une majorité d'étudiants vont payer les frais d'opération des autres étudiants, qui ne sont, on vient de le dire, même pas 20% des membres. Je ne trouve pas que la population étudiante doit payer pour ça.

Présidence d'assemblée :  
On travaille sur le libellé plus que sur la pertinence de la question.

Guillaume Boucher :  
Je voulais dire la même chose, ce n'est pas un débat sur la pertinence de payer pour ça... les gens qui auraient la position de M. Rodrigue, voteraient contre la question en voyant l'énoncé. C'est le but d'un référendum.

Audrey Bernard :  
Comme M Boucher disait. Au dernier CA, on a voté qu'il y aurait une question sur le financement de la garderie au référendum, on n'en est plus là.

Justine Lalande :  
Dans le même sens.

Florence Côté (affaires externes) :  
Caduc.  
Randy Bonin :  
Caduc.

Caroline Aubry-Abel (présidence) :  
Caduc.

Cassandra Gignac :  
Question préalable.

*Question préalable demandée :  
Pour : 19  
Contre : 0*

*Pas de demande de vote.  
La question est adoptée à l'unanimité.*

Caroline Aubry-Abel (présidence) :  
Nous sommes donc rendus à la troisième question du référendum. Vous remarquerez le changement drastique du bloc de la question au complet dans la proposition du deuxième



document. Cela suit des discussions avec les chargés de projet de l'université Laval, qui ont pointé plusieurs problèmes avec les considérants originaux d'un point de vue technique et légal.

Résolution CA-A14-10-23-14

*Il est proposé par Caroline Aubry-Abel, avec l'appui de Cassandra Gignac :*

Que le libellé de la troisième question soit adopté tel que présenté dans le deuxième document, en changeant cependant le titre de la question en enlevant les mots « cotisation dédiée ».

Caroline Aubry-Abel (présidence) :

J'enlèverais les mots « cotisation dédiée » du titre de la question puisque dans les faits, il ne s'agira pas d'une cotisation dédiée mais d'un don à la Fondation UL qui sera directement utilisé pour le projet.

*On change aussi automatiquement « souhaitez-vous » pour « accepteriez-vous » dans la question, comme discuté tout à l'heure.*

Randy Bonin :

Finalement même si c'est un don, ils peuvent le retirer quand même ? (*Maxime Morin lui fait signe qu'il a raison*). Je rajouterais donc le dernier considérant du document original.

Florence Côté (affaires externes) :

Dans le même ordre d'idées, entre le premier et le deuxième document on a perdu le considérant qui mentionnait qu'on visait 2017 comme échéance. Je le trouvais pertinent. Est-ce que c'était un problème qu'il soit là ? Est-ce que ce serait grave si on le rajoutait ?

Aussi, je me demande si le deuxième considérant de la proposition ne serait pas un peu biaisé...

Caroline Aubry-Abel (présidence) :

Je ne pense pas que ça serait grave de remettre le « considérant 2017 », non. Et oui, je suis plutôt d'accord, on pourrait enlever le deuxième considérant.

Gabrielle Chagnon-Roy :

Il me semble qu'on peut se retirer de tout don ou cotisation, en tout cas de tout ce dont on parle dans le référendum... pourquoi le considérant final qui le mentionne n'est-il pas là à chaque question, alors ? Ho... c'est mon erreur, il y est effectivement chaque fois.

*Il est proposé par Quentin de Dorlodot, avec l'appui de Cassandra Gignac :*

D'ajouter le considérant final original (« Considérant qu'il est possible, pour tout étudiant qui en fait la demande à la Fondation UL, de retirer sa contribution au projet ») à la toute fin des considérants à la troisième question.

Caroline Aubry-Abel (présidence) :

On ne pourrait pas retirer juste le 5\$, je pense. Il y a un don automatique de 15\$ à la Fondation, dont le 5\$ dédié. Si on veut en retirer un il faut tout retirer, il faudrait donc l'écrire.

Randy Bonin :

On pourrait le changer à l'amiable : « Considérant qu'il est possible de retirer sa contribution au projet, mais seulement via le retrait complet du don à la Fondation de l'UL. »

Quentin de Dorlodot :

Caduc.



Cassandra Gignac :

Caduc.

Caroline Aubry-Abel (présidence) :

J'ai un doute finalement... Deux minutes de vérification, s'il-vous-plaît ! Finalement, après vérification, il y a une ligne spéciale à la facture étudiante qui s'intitule « Don Fondation UL-CADEUL » et qui est bien distincte du don de base de 10\$ à la Fondation, donc ce n'est pas vrai ce que j'ai dit finalement, on peut revenir à la première proposition d'amendement.

*Pas de demande de vote.*

*Amendement adopté à l'unanimité.*

*Retour sur la principale.*

Rodolphe Giorgis :

Caduc.

Guillaume Boucher :

Donc, est-ce que le 5\$ va être temporaire?

*Il est proposé par Florence Côté, avec l'appui de Rodolphe Giorgis :*

De remplacer le deuxième considérant par le considérant original « Considérant que la construction serait prévue pour l'automne 2017. »

Florence Côté (affaires externes) :

Je fais d'une pierre deux coups en enlevant un considérant biaisé pour en rajouter un informationnel ! Je trouve pertinent que les gens sachent quand leur cotisation prendra effet. Et puis, si ça peut mettre la pression sur l'université...

Randy Bonin :

Dans le même sens, à la relecture, le considérant de l'année de construction 2017 est beaucoup plus pertinent pour un étudiant que le deuxième.

Caroline Aubry-Abel (présidence) :

Est-ce que c'est nécessaire de faire un amendement pour qu'on le place en avant-dernier ? C'est juste que ça fonctionnerait mieux de parler de la construction du projet après avoir défini ledit projet.

*Le repositionnement est fait à l'amiable, à l'unanimité.*

Quentin de Dorlodot :

Je pense que la date de construction a été retirée parce qu'on connaît la construction en général à l'Université... Ils veulent surement être sûrs de ne pas décevoir. Mais bon, c'est sûr que c'est écrit « prévue » pour 2017 alors ça leur laisse quand même une marge de manœuvre.

Florence Côté (affaires externes) :

Caduc.

Randy Bonin :

Je trouve que le considérant est pertinent, si ça met la pression sur l'Université en même temps, tant mieux. Le projet dépend des étudiants du premier cycle, c'est bien si on peut être le plus précis possible et forcer l'Université à respecter ses engagements envers eux.

*Pas de demande de vote.  
Amendement adopté à l'unanimité.  
Retour sur la principale.*

Quentin de Dorlodot :  
Caduc.

*Pas de demande de vote.  
La question est adoptée à l'unanimité.*

Cassandra Gignac :  
Je voudrais avoir des explications sur la question 4.

Caroline Aubry-Abel (présidence) :  
*Explique le principe et mode de fonctionnement des assurances collectives.*

- Les négociations se font après le vote, s'il est en faveur
- Puis, implantation avec une cotisation qui peut être retirée mais qui est automatique.

Cassandra Gignac :  
Et si quelqu'un a des assurances privées, que fait-il ?

Caroline Aubry-Abel (présidence) :  
On cotise automatiquement, mais n'importe qui peut se retirer dans la période prévue pour ça au début de chaque session.

- On n'était jamais revenus aux montants précis en comité, finalement
- Calculs effectués pour la moyenne de la province, puis comparaisons avec FAECUM, FEUS, AÉESG... Les associations qui nous ressemblent paient environ 260-270\$.
- Pour ne pas avoir à refaire de référendum à chaque fois que le montant changera légèrement, on se laisserait une marge de manœuvre à 300\$.

Florence Côté (affaires externes) :  
En complément, pour les négociations post-vote, le sondage effectué avant l'assemblée générale a obtenu un très bon taux de réponse et pourra vraiment aiguillonner les négociations puisqu'il couvrirait les intérêts des étudiants en matière d'assurances collectives.  
Aussi, puisque les assurances collectives ce n'est pas un sujet que tout le monde connaît bien, nous nous assurerons d'informer les gens, pendant la campagne, sur ce que peuvent contenir les assurances et combien ça coûte pour chaque type de couverture.

Résolution CA-A14-10-23-15  
*Il est proposé par Randy Bonin, avec l'appui de Quentin de Dorlodot :*

Que le libellé de la quatrième question soit adopté tel que présenté dans le deuxième document, sauf le quatrième « considérant ».

Randy Bonin :  
J'enlève le quatrième considérant pour en discuter – c'est celui qui compare avec les coûts des assurances ailleurs au Québec. C'est juste pour avoir une certaine cohérence, vu que je voulais enlever le même genre de libellé pour la question 1. C'est plus un rôle de comités partisans d'offrir ce genre d'information, selon moi.

*Il est proposé par Quentin de Dorlodot, avec l'appui de Florence Côté :*

De rajouter le quatrième considérant à la question 4.

Quentin de Dorlodot :

Je comprends le point de M. Bonin, mais je considère que ce n'est pas tout à fait la même chose qu'à la première question. Ça donne moins l'impression qu'on cherche à influencer le vote, en plus que ce serait une influence dans le sens contraire cette fois-ci puisqu'on propose de voter un montant supérieur à la moyenne inscrite dans le considérant. Ce ne sont pas les mêmes prémisses, les assurances collectives ça reste assez généralement plus comparable d'un endroit à l'autre. Je comprends le point, mais je considère qu'ici c'est assez intéressant comme référence.

Rodolphe Giorgis :

Dans le même sens, ce n'est pas le même objectif avec ce considérant-là. Le but est d'aller chercher l'assurance la moins chère alors on précise, mais on n'aligne pas.

Gabrielle Chagnon-Roy :

Je pense aussi qu'il y a une différence ici, on part de zéro du point de vue des connaissances des membres en la matière.

Thierry Bouchard-Vincent (enseignement et recherche) :

Caduc.

Florence Côté (affaires externes) :

Caduc.

Caroline Aubry-Abel (présidence) :

Justement, la raison pour laquelle on le met là c'est que les étudiants n'ont aucun référent ou aucune idée de combien ça coûte, un régime d'assurances collectives dans une association étudiante.

*Pas de demande de vote.*

*Amendement adopté à l'unanimité.*

*Retour sur la principale.*

Florence Côté (affaires externes) :

C'est une question un peu étrange, mais est-on sûrs qu'assurance collective s'écrit au singulier ? (*On lui dit que oui*) Ha oui ? Ok, merci.

Cassandra Gignac :

Quand est-ce que le montant de cotisation à l'assurance est perçu ?

Caroline Aubry-Abel (présidence) :

1/3 du montant est perçu à l'automne et 2/3 à l'hiver, toujours en début de session, avec le paiement des frais de scolarité.

Rodolphe Giorgis :

Caduc.

Caroline Aubry-Abel (présidence) :

Caduc.

Thierry Bouchard-Vincent (enseignement et recherche) :

Juste pour être certain, on a bien gardé « êtes vous en faveur », on ne l'a pas changé comme ailleurs ?

Présidence d'assemblée :

Selon ce que j'ai compris, oui.

Caroline Aubry-Abel (présidence) :

La formulation m'importe peu, mais si on met d'autre chose, le mieux serait « souhaitez-vous que soit implanté... »

*Pas de demande de vote.*

*La question est adoptée à l'unanimité.*

Résolution CA-A14-10-23-16

*Il est proposé par Quentin de Dorlodot, avec l'appui de Randy Bonin :*

Que le libellé de la cinquième question soit adopté tel que présenté dans le deuxième document, en reprenant d'emblée les modifications de formulation et de premier choix de réponse à la question, comme faites pour le libellé première question.

Caroline Aubry-Abel (présidence) :

Je voudrais inscrire au premier considérant « 1,00\$ de chaque étudiant du premier cycle » pour que ça soit plus clair.

*Modification faite à l'amiable, à l'unanimité.*

Gabrielle Chagnon-Roy :

Est-ce qu'Impact a participé à l'écriture du libellé ?

Caroline Aubry-Abel (présidence) :

Ils ont juste présenté leurs états financiers, ils me semblent qu'ils avaient dit qu'ils allaient aller avec la proposition des comités référendaires quelle qu'elle soit.

Rodolphe Giorgis :

Pour les montants, comme ils l'ont expliqué tout à l'heure, on s'est basés sur les montants demandés par l'AELIES.

Louis-Pierre Trottier (affaires institutionnelles) :

Effectivement, ils nous faisaient confiance pour le libellé.

Florence Côté (affaires externes) :

Leur avez-vous fait lire ? Il me semble que le deuxième considérant est peut-être un peu réducteur ?

*Il est proposé par Gabrielle Chagnon-Roy, avec l'appui de Florence Côté :*

De remplacer le deuxième considérant par celui-ci :

« Considérant qu'Impact Campus, tout comme la majorité des médias papiers, constate une diminution constante de ses revenus publicitaires ; »

Gabrielle Chagnon-Roy :

Je trouve que les considérants de cette question étaient peut-être un peu brefs, donc je voulais apporter un considérant un peu plus neutre mais intéressant pour les gens. Pour l'instant, on aurait dit que c'était un peu de leur faute, alors que là on voit que ça s'inclut dans une perspective plus grande et globale.

Rodolphe Giorgis :

Je trouve que c'est un peu plus biaisé que le premier, ce n'est pas complètement exact...  
Je mettrais plutôt un deuxième considérant ensuite, quelque chose comme « considérant que la presse papier est en difficulté au Québec ».

Quentin de Dorlodot :

Je suis d'accord avec lui, je propose ça en sous-amendement.

Présidence d'assemblée :

Malheureusement, j'ai l'impression que ça dénaturerait un peu trop la proposition d'amendement, je vais refuser.

Quentin de Dorlodot :

Bon alors je vous invite à battre la proposition. L'idée est excellente mais je pense qu'en ne le séparant pas, on dirait que la seule raison pour laquelle il manque de l'argent ce sont les difficultés de la presse écrite.

Gabrielle Chagnon-Roy :

Je suis à l'aise avec cette nouvelle proposition. Je vous invite à être très à l'aise à battre la mienne.

*Vote sur l'amendement.*

*Amendement battu à majorité.*

*Retour sur la principale.*

*Il est proposé par Rodolphe Giorgis, avec l'appui de Florence Côté :*

*D'ajouter, sous le deuxième considérant, celui-ci :*

*« Considérant que la presse écrite est en difficulté au Québec; »*

Florence Côté (affaires externes) :

Si c'est possible de le faire à l'amiable, je remplacerais « presse écrite » par « presse papier » parce que pour moi, la presse écrite est en opposition à, par exemple, la presse orale, et peut donc tout aussi bien inclure des médias en version électronique comme Urbania.

*Amendement modifié à l'amiable.*

*Il se lit maintenant comme suit : « Considérant que la presse papier est en difficulté au Québec; »*

*Pas de demande de vote.*

*Amendement adopté à l'unanimité.*

*Retour sur la principale.*

Quentin de Dorlodot :

Caduc.

*Pas de demande de vote.*

*La question est ajoutée à l'unanimité.*

Résolution CA-A14-10-23-17

*Il est proposé par Randy Bonin, avec l'appui de Rodolphe Giorgis :*

Que les questions 4 et 5 soient échangées dans l'ordre du référendum.

Randy Bonin :

On en avait discuté en comité, l'assurance collective demande d'un coup beaucoup d'argent et les questions suivantes vont sûrement être influencées par cela, donc on la placerait en dernier.

*Pas de demande de vote.*

*Proposition adoptée à l'unanimité.*

Louis-Pierre Trottier (affaires institutionnelles) :

Il ne nous reste qu'à adopter les changements au cahier référendaire, puisque nous n'avons pas réglé toute la question référendaire dimanche passé mais bien aujourd'hui.

*Il présente les changements au calendrier en se fiant au document imprimé.*

Résolution CA-A14-10-23-18

*Il est proposé par Rodolphe Giorgis, avec l'appui de Randy Bonin :*

Que le cahier référendaire tel que modifié soit adopté.

*Pas de demande de vote*

*Proposition adoptée à l'unanimité.*

Louis-Pierre Trottier (affaires institutionnelles) :

Comme on l'a dit tantôt, je peux reparler de la « coquille » du référendum et de ce que tout cela implique pour la suite.

*Il fait un bref rappel sur ce qui avait été présenté au CA précédent.*

Joé Habel :

Je vois des gens ranger leurs choses et se préparer à partir depuis quelques minutes. Attendez un peu, ne partez pas tout de suite, j'ai un long point qui s'en vient après ça.

Dominique Caron Bélanger (affaires internes) :

Étant donné que le point Habel va être long, je prendrais une pause avant.

Louis-Pierre Trottier (affaires institutionnelles) :

Avant ça, il reste un dernier détail à régler : le budget des comités partisans! Dans le budget de la CADEUL, on a adopté un budget de 300\$ par comité, mais comme Impact utilise notre plateforme, est-ce qu'ils devraient payer le budget de leurs comités partisans, ou un prorata, ou rien ?

Le comité référendaire préférerait qu'Impact ne paie rien du tout.

Quentin de Dorlodot :

Je suis d'accord avec le comité, Impact reste un service aux étudiants, et à la somme que ça représente, ça va plus être du « chignage » qu'autre chose.

Randy Bonin :

Ils nous avaient fait part qu'Impact ne peut pas passer autrement que par la CADEUL pour avoir un référendum de hausse de cotisation, donc dans tous les cas on paie nous-mêmes, c'est juste normal.

Résolution CA-A14-10-23-19

*Il est proposé par Justine Lalande, avec l'appui de Quentin de Dorlodot :*

Qu'Impact Campus ne débourse rien pour avoir sa question au référendum de la CADEUL.

*Pas de demande de vote*

*Proposition adoptée à l'unanimité.*

Résolution CA-A14-10-23-20

*Il est proposé par Dominique Caron Bélanger, avec l'appui de Joé Habel :*

Qu'une pause de 10 minutes précède le point Habel.

*Pas de demande de vote*

*Proposition adoptée à l'unanimité.*

*Pause de 00:35 à 00:47*

Joé Habel :

Donc. Juste pour vous mettre au courant, comme je l'ai dit au début, il y a des points qu'on voulait ramener aujourd'hui.

La raison principale de notre demande d'un autre président d'assemblée, c'est ce qui s'en vient. Ce qui s'est passé : ce n'est pas une guerre d'une gang contre une autre, j'ai l'impression que si on réagit comme ça c'est qu'on a une information que vous n'avez pas, et on veut mettre les choses au clair. Ce qui s'est passé c'est que l'image de la CADEUL face à Impact Campus a été affectée là-dedans et je veux régler ça. Je doute encore de la véracité de certaines informations, et je veux qu'ils voient ce qui se passe et qu'on prenne conscience de ce qu'on dit devant eux. Au dernier CA dimanche soir, on a parlé du fait qu'Impact avait été invité à venir présenter les chiffres des budgets, et longuement on a jaser du fait qu'on n'avait pas les chiffres des dépenses. On a dit qu'on leur avait demandé à 2 ou 3 reprises, et leur absence a vraiment passé sur leur dos. Il y a clairement eu un manque et j'ai l'impression que personne n'est prêt à l'assumer. On paraît de mauvaise foi ici. M. Dughily avait commencé cet été à informer informellement de son désir d'avoir un référendum pour Impact Campus. Il y a eu des échanges de courriels au mois d'août. Le 25 septembre, M. Dughily relance la CADEUL par rapport au référendum, il se fait répondre que oui, il y en aura un et qu'il y aura un comité référendaire sous peu. Impact et CADEUL confirment le désir de question et ils se font inviter à la rencontre du comité du 8 octobre. Au comité, on pose des questions, on soulève des points... On leur reproche surtout le fait que leur présentation compare Impact à ailleurs, alors qu'on veut leur chiffres à eux. Dans la convocation de la prochaine rencontre, il est mentionné qu'on veut voir certaines choses précises, comme les états financiers de l'année dernière ou l'année en cours. Lors de la dernière rencontre du comité, on leur dit qu'on voulait voir les prévisions des dépenses, ce qui n'a pas été le cas, et on leur demande de revenir faire la présentation avec la présentation des dépenses au conseil d'administration. Durant la rencontre, certains, dont moi, étaient prêts à recommander la question malgré tout, et Mme Aubry ou M. Trottier, de mémoire, a proposé qu'on les fasse revenir au CA.

On s'était entendu que le seul document qui manquait était les prévisions des finances. Le comité a un peu donné le mandat d'inviter Impact avec les chiffres pour leur présentation. MM. Bonneau et Gauthier étaient là à ce moment, et nous ont dit qu'ils étaient prêts à venir au CA.

Martin, Pier-Luc, et tous les membres du comité référendaire non-exécutant nous souvenons bien qu'on s'était engagés à ce qu'ils soient présents le dimanche. M. Trottier on peut l'ajouter à ce nombre, il me semble, puisqu'il a dit qu'il avait oublié de les convoquer.

Au point dimanche, c'était nébuleux. On se fait dire qu'ils avaient été convoqués, qu'ils n'ont jamais répondu, on se fait redire aujourd'hui que c'était une erreur et un malentendu.

Même s'il y a eu une erreur, il reste que M. Trottier était face au conseil d'administration, sachant qu'il ne les avait pas convoqués et il a tout de même dit devant l'assemblée qu'il l'avait fait. Plus tôt aujourd'hui, il n'a pas été capable d'admettre qu'il avait menti devant le CA.

Mme Aubry-Abel, elle, a dit plus tôt aujourd'hui qu'elle n'était pas au courant du fait qu'on voulait la présence d'Impact; c'est difficile à croire pour moi puisque dès la rencontre du comité référendaire, les 4 non-exécutants ne prévoient pas avoir à amener Impact devant le CA. C'était une idée de Mme Aubry-Abel.

Florence Côté (affaires externes) :



Selon moi – et c'est vrai que je ne suis pas vraiment au courant des détails, là, je n'étais pas là au comité – mais d'après ce que j'ai vu et entendu, Caroline selon moi avait vraiment compris qu'une fois la question adoptée par le comité, vous ne vouliez plus d'Impact au conseil d'administration.

Patrick Morin :

Pourquoi au niveau du CA a-t-on mentionné qu'ils étaient invités alors?

Joé Habel :

J'avais également d'autres critiques : Mme Aubry-Abel a plusieurs fois dit au conseil d'administration qu'on avait demandé à maintes reprises de voir les chiffres, et insinuaient que c'était Impact qui avait failli à apporter les documents demandés.

Un autre raison pour laquelle j'ai beaucoup de misère à croire Mme Aubry-Abel, c'est que nous 4 on ne prévoyait pas parler en détails des chiffres d'Impact puisqu'ils n'étaient pas là. On pensait que c'était tacite que le CA allait juste reprendre la proposition du comité, mais quand Mme Aubry-Abel a anticipé un point long et dit qu'il manquait des documents...

Gabrielle Chagnon-Roy :

Peut-être que certains se demandent pourquoi on parle de ça, je pense que c'est important juste pour le principe. On est partis dimanche soir sur des prémisses faussées à cause d'un mensonge de mauvaise foi. Ça aurait altéré les débats donc je considère qu'il y aurait préjudice au conseil d'administration.

Florence Côté (affaires externes) :

Tant qu'à être dans les procès d'intention, continuez. Je vois bien que vous doutez de ce qui a été dit, et je ne remets pas en question que certaines informations n'étaient pas exactes, mais expliquez-moi; s'ils l'ont fait avec une mauvaise intention, quelle était-elle ? Pourquoi auraient-ils délibérément menti ? Je ne nie pas une mauvaise communication. Mais quel aurait été leur but de mentir ?

Patrick Morin :

Dans un processus de travail, les prémisses et les étapes sont aussi importantes que la finalité. Je ne pense pas que la CADEUL puisse se permettre de dégager une mauvaise impression en veille référendaire. Aussi, en tant qu'administrateur, je veux avoir toutes les informations nécessaires à la prise de décision.

Randy Bonin :

Pourquoi dimanche ne pas avoir dit simplement que vous aviez mal compris ou oublié ?

Louis-Pierre Trottier (affaires institutionnelles) :

Tantôt, mon intervention avait deux aspects : je m'excusais de ne pas avoir communiqué efficacement et comme il se devait et je m'excusais aussi d'avoir donné des informations erronées dimanche. Pourquoi? J'étais sous pression mais ce n'est pas une raison; dans ma tête, je ne voulais pas donner ces informations-là, je ne voulais pas porter préjudice à quiconque ni museler personne et je m'excuse sincèrement du tort que ça a pu causer. Je vais travailler très fort dans le futur pour rétablir le tout.

Joé Habel :

Ça avait été dit plus tôt aujourd'hui qu'effectivement, l'exécutif fait des erreurs et ça c'est loin d'être un problème, ce qui est problématique c'est de ne pas pouvoir les assumer et de voir ce qui est tolérable ou non; ça devient grave et dangereux si on se fait cacher des erreurs.

Dans le même sens, si le vice-président aux finances décidait de faire un chèque à un exécutant sans raison valable, il faudrait que le conseil d'administration soit là pour avoir des doutes et s'apercevoir de la fraude.

La raison pour laquelle j'ai de la difficulté à croire la version de Mme Aubry-Abel : elle disait elle-même dimanche soir qu'elle aurait besoin des chiffres pour voter. Si on aimerait avoir les chiffres pour voter, pourquoi ne pas les demander d'avance ?

Depuis dimanche j'ai beaucoup réfléchi à comprendre les motivations derrière tout ça, et on ne les a pas trouvées et c'est ce qui nous trouble, et c'est pourquoi on a donné la chance aux gens concernés de s'expliquer au début du CA. Pis là je ne comprends toujours pas, il me faut des explications.

Thierry Bouchard-Vincent (enseignement et recherche) :

Pour ce qui est de l'intention des gens autour de la table, c'est vrai que c'est important d'y réfléchir. Par contre, il faut tenir compte du contexte dans lequel tout ça a été apporté. Ça s'est créé au fur et à mesure de la discussion; personne n'a dit au début « on les a contactés, ils ne sont pas là ». Ce que Louis-Pierre a dit c'est qu'Impact n'a pas pu venir, quand on lui a demandé à la fin s'ils avaient été convoqués, j'ai l'impression que petit à petit il s'est créé un mythe au sein du conseil d'administration, qu'il y avait des gens qui se sentaient personnellement impliqués et qui interprétaient tout ce qui se passait... je pense qu'il faut garder tout ça en contexte.

Quentin de Dorlodot :

Écoutez Monsieur le président, je vais faire une proposition.

Résolution CA-A14-10-23-21

*Il est proposé par Quentin de Dorlodot, avec l'appui de Randy Bonin:*

Que la CADEUL présente ses excuses à Impact Campus pour la mauvaise communication qui a eu lieu et fasse en sorte que ce genre de situation n'arrive plus.

Quentin de Dorlodot :

On est dans une situation très particulière, maintenant je comprends mieux ce qui a eu lieu au dernier conseil d'administration; certaines personnes qui ont eu l'air plus tendues et agressives. Je pense qu'effectivement il y a eu un problème de communication avec Impact Campus. Je veux qu'on présente nos excuses et qu'on leur permette de quitter en sachant qu'on sait qu'il y a eu tort et qu'on va travailler là-dessus, en qu'ensuite on travaille en conseil d'administration pour faire en sorte que ça n'arrive plus. Ce qui s'en vient ensuite ne concerne donc pas directement Impact Campus.

Cassandra Gignac :

J'aimerais entendre justement les gens d'Impact, pour savoir ce qu'ils en pensent.

*À l'unanimité, le conseil d'administration choisit de les laisser intervenir.*

Martin Bonneau (Impact Campus) :

C'est un peu compliqué. C'est vrai que jusqu'à maintenant je dirais qu'on a un portrait un peu incomplet de la situation, ce qui est correct. On nous a surtout demandé de venir pour éclaircir certains faits. Pour la proposition, c'est dur de se prononcer vu qu'on n'est pas encore au courant des discussions. On comprend le problème dans la convocation du dernier CA, les excuses oui on va les prendre, mais on n'est pas au courant du contexte. On s'attendait à être convoqués, et effectivement dimanche à 16h, n'ayant pas reçu de convocation, on se demandait ce qui se passait. Mais on ne veut pas s'immiscer dans les discussions conseil d'administration.

Gabrielle Chagnon-Roy :

Vous êtes libres de ne pas répondre mais pouvez-vous corroborer les énoncés de M. Habel qui disait qu'il y avait consensus et que c'était logique que vous deviez être convoqués dimanche soir ?

Martin Bonneau (Impact Campus) :

Si mes souvenirs sont bons, à la fin de notre présentation jeudi passé on a dit qu'on était disponibles et qu'on aimerait rencontrer le CA, parce que si on se fiait à la politique référendaire il fallait s'adresser au CA d'abord pour un référendum. Comme il y avait déjà un comité référendaire quand on est entrés en jeu, on est passés direct au comité, mais en se fiant à la politique on se disait qu'on allait aller au CA éventuellement. Il me semble qu'on avait vraiment exprimé ce souhait à la fin de la réunion, mais il n'y a pas eu d'engagement clair et on s'est quittés là-dessus.

*Il est proposé par Louis-Pierre Trottier, avec l'appui de Guillaume Boucher :*

De changer « la CADEUL » pour « la vice-présidence aux affaires institutionnelles ».

Louis-Pierre Trottier (affaires institutionnelles) :

Je pense que la CADEUL et le reste de l'exécutif n'ont rien à voir là-dedans. S'il y a une mauvaise communication c'est de ma faute, par oubli. J'essaie de faire tout ce que je dois faire en général dans mon travail, mais il y a toujours beaucoup de choses à faire et ce n'est pas toujours facile de se rappeler de tout. S'il y a eu mauvaise communication, je m'excuse énormément et je tacherai que cela ne se reproduise plus.

Justine Lalande :

Je suis en désaccord avec l'amendement. Je trouve que c'est un lourd poids à porter pour une seule personne, je crois que c'est un travail d'équipe, dans la proposition on ne spécifiait pas « l'exécutif » non plus.

Randy Bonin :

Dans la même lignée, je ne crois pas que l'erreur soit celle d'une seule personne, on sait très bien que dans une association étudiante si une personne n'accomplit pas toutes ses tâches, le reste des gens est responsable aussi. On passe l'année ensemble, on partage les bons coups, partageons les mauvais aussi.

Dominique Caron Bélanger (affaires internes) :

Je fais du pouce aussi, je suis en tant que membre exécutif prête à prendre le blâme. Nous sommes une équipe.

Rodolphe Giorgis :

Je vais dans le sens des autres. En mon sens, le comité référendaire a une part de responsabilité, il n'y a aucune raison pour laquelle nous non plus n'aurions pas pu les convoquer et vérifier nous-mêmes. Je considère que j'ai une part de responsabilité là-dedans.

Quentin de Dorlodot :

Je tiens à dire avant tout que vous êtes un des rares présidents, M. Lacroix, qui est capable de dire mon nom de famille.

Je vous encourage à ne pas chacun essayer de porter le chapeau. Nous sommes une entité, nous avons tous une part de responsabilité plus ou moins grande dans cette affaire. On règlera le reste entre nous après. C'est la CADEUL en entier qui s'excuse, on est conscients de l'ampleur de la faute. Ça montre aussi l'importance qu'on accorde à ces excuses.

Caroline Aubry-Abel (présidence) :

Je ne suis pas spécifiquement sur l'amendement. Je corrobore ce que mes collègues ont dit, on ne devrait pas jeter le blâme sur une seule personne.

Je veux juste clarifier certains éléments. Je veux m'attarder à la chronologie des évènements. D'abord, à la première présentation au comité référendaire, on a reçu plusieurs chiffres, surtout par rapport aux revenus. À ce moment-là j'avais spécifiquement demandé à M. Duphily s'il avait en main l'aspect dépenses. Il m'avait répondu qu'il ne les avait pas en main, donc après leur départ on a discuté en comité et j'ai dit que je considérais que la présentation était incomplète et que je trouvais nécessaire un complément d'information. C'était clair, après cette réunion, qu'on allait les voir à la deuxième rencontre.

À la deuxième rencontre, j'ai aussi demandé les dépenses pour l'année en cours, parce qu'on avait les dépenses et les revenus de 2013-2014 et les revenus pour 2014-2015, mais on n'avait pas les dépenses de la dernière année. J'avais demandé à MM Gauthier et Bonneau s'ils pouvaient nous en parler, mais ils ne les avaient pas en main non plus. Après, ils ont quitté. À mon sens, comme j'ai dit tantôt, ce n'était pas clair, on ne s'est pas entendu de manière concrète. On n'a pas dit, par exemple : « donc on convoque Impact au conseil d'administration de dimanche, on s'entend ». Effectivement, notre communication a été mauvaise, à la fois dans le comité et entre la CADEUL et Impact. Néanmoins, après qu'ils soient partis, dans le comité référendaire, il a été décidé que la question allait être posée dans le référendum, avant ou sans présentation supplémentaire. Essentiellement, on considérait qu'on n'avait pas besoin de documentation supplémentaire pour décider que la question devait être au référendum. Je suis partie de ça et étant donné qu'on n'avait pas nommément dit qu'on voulait qu'Impact soit là au CA, je ne m'attendais pas à ce qu'ils soient présents quand je suis rentrée dans la salle. Par contre, au moment où il y a eu un *switch* et où j'ai cru qu'ils devraient être là c'est quand M. Habel a demandé à M. Trottier s'il les avait convoqué et que la réponse a été oui.

On est une équipe très unie, mais on n'est pas en CC de chaque courriel envoyé. Je me suis donc fiée à cette information-là et je suis partie de ça pour la suite, comme les autres administrateurs.

Par contre, et je l'ai dit dimanche, j'aimerais dire qu'à aucun moment dans mes interventions j'ai dit que parce qu'il nous manquait les informations je ne voulais pas la question au référendum. J'ai dit plusieurs fois que je voulais que la décision soit reportée pour être éclairée, et c'est pour ça que j'ai voté en faveur du report, compte tenu qu'un débat s'était créé et que plusieurs personnes mentionnaient que ce serait pertinent d'avoir les chiffres.

Effectivement, il y a eu un manque de communication et des éléments pas clairs, mais aucun ne changeait ma position sur la présence de la question. Ce que ça changeait, c'est le moment et la manière de prendre la décision, et la position que je défendais était celle d'un report et c'est celle que je défends toujours, maintenant que mon souhait a été exaucé. Tout à l'heure, j'ai trouvé que l'information était pertinente et suffisante, et j'étais alors à l'aise de voter en faveur de la question aujourd'hui, alors que je ne l'étais pas vraiment dimanche dernier ou à la dernière réunion du comité référendaire.

Un autre des arguments de M. Habel qui faisait qu'il avait du mal à me croire est que j'anticipais une longue discussion.

Effectivement, débat sur Impact ou pas, je considérais qu'il restait du travail à faire sur le cahier référendaire et que chaque question devait faire l'objet de discussions, donc que dans tous les cas dépasser 11h le soir en période d'examen ce n'était pas le bon moment pour discuter de tout ça.

#### Randy Bonin :

Je vous invite encore fortement à voter contre l'amendement. En effet, au niveau du comité référendaire le blâme est à porter, il semble clair qu'il y a eu mauvaise communication entre les membres du comité en soit. Dans ma tête, c'était clair sans avoir eu à l'énoncer clairement qu'on voulait qu'Impact se présente au conseil d'administration mais il semble que ce n'était pas le cas. Je suis capable d'accepter que le comité en soi ait eu une mauvaise communication.

#### Quentin de Dorlodot :

Le fait qu'Impact, pour faire une demande de référendum, doive s'adresser direct au conseil d'administration ça vient d'où ?

Louis-Pierre Trottier (affaires institutionnelles) :

Le comité est mandaté par le CA pour se pencher sur une ou des questions dans le cadre d'un référendum. Il peut recevoir des informations et les retransmettre, et dire son opinion par rapport à tout ce sur quoi il travaille. Oui, selon la politique Impact devait s'adresser au conseil d'administration, mais ils pouvaient aussi s'adresser au comité référendaire puisque celui-ci était mandaté par le CA.

Francis Beaudry (communication) :

J'ai contribué à bâtir la politique sur les cotisations dédiées et il est écrit qu'un organisme qui désire faire un référendum sur sa cotisation peut s'adresser directement au CA si on leur en donne la permission.

Martin Bonneau (Impact Campus) :

On s'est fiés à la politique dans nos démarches. La raison pour laquelle nous sommes passés directement en comité est que quand on nous a confirmé l'existence d'un référendum cette année, le comité était déjà formé. Nous nous sommes donc adressés à eux parce qu'on nous y a référé.

Quentin de Dorlodot :

Ma question c'est justement que dans le but de battre l'amendement, comme la politique est accessible à tous, on aurait dû tous aller la consulter pour savoir qu'ils auraient dû faire une présentation au CA ou pour voir si c'était suffisant de le faire en comité référendaire.

Cassandra Gignac :

Question préalable.

*La question préalable est demandée :*

*Pour : 19*

*Contre : 0*

*Vote sur l'amendement.*

*Pour : 0*

*Contre : 17*

*Abstentions : 2*

*L'amendement est donc rejeté.*

*Retour sur la principale.*

*Pas de demande de vote.*

*La proposition est adoptée à l'unanimité.*

Justine Lalonde :

Je voulais juste revenir sur les rencontres de nous 4 cette semaine. Si quelque chose en est ressorti, c'est que personne n'était à l'aise de parler de ça ce soir et de faire cette intervention. On ne voulait pas entrer dans une logique de confrontation, on voulait juste comprendre le fin mot de l'histoire. Comme l'a dit Mme Chagnon-Roy, je pense que c'est important d'avoir des débats comme ça, pour voir ce qui s'est vraiment passé. Il y avait un gros malentendu. Je crois qu'on peut continuer de travailler comme une équipe et faire sortir des points positifs de ça, comme les fait que les administrateurs ne se foutent manifestement pas de leur *job* et qu'ils ont l'image de la CADEUL à cœur.

Quentin de Dorlodot :

Recommandation à l'exécutif : à l'avenir, quand un groupe de personne doit rencontrer le CA dans le cadre d'une politique ou peu importe, si ils passent par un comité, il faudrait s'assurer auprès du

conseil d'administration qu'il est à l'aise que seul le comité les rencontre et qu'on leur délègue le pouvoir et la responsabilité de décision.

Gabrielle Chagnon-Roy :

Je n'ai pas mis mes idées au clair, mais... j'ai trouvé l'exercice de ce soir intéressant. Je suis convaincue que c'était éprouvant pour tout le monde, pour ceux qui parlaient comme pour ceux qui répondaient. Je voulais réaffirmer le fait que c'était sain ce qui s'est passé ce soir, je trouverais décevant que de la rancune ou de l'animosité ressorte de tout ça. Si des conflits personnels découlaient de ça, ce serait juste un échec.

Martin Bonneau (Impact Campus) :

Comme je disais tout à l'heure, on n'est pas complètement au courant du contexte, mais on accepte les excuses et on vous remercie d'avoir passé tant de temps sur notre cas. Pour ce qui est du référendum, on souhaite vraiment que ce soit un processus de collaboration. On croit sincèrement que l'ensemble des processus référendaires est bénéfique pour tous, pour faire la promotion de tous les services offerts aux étudiants.

*Sortie des représentants d'Impact Campus.*

Joé Habel :

Je ne sais pas exactement comment le formuler mais j'aimerais que ça soit écrit formellement :  
« Que la Vice-présidence aux affaires institutionnelles reconnaisse le fait qu'elle a menti au conseil d'administration »

Présidence d'assemblée :

On ne peut pas vraiment mettre des mots dans la bouche de quelqu'un comme ça, et voter sur ses paroles. Je vous proposerais une reformulation pour que ça fonctionne.

Résolution CA-A14-10-23-22

*Il est proposé par Joé Habel, avec l'appui de Randy Bonin :*

Que le CA demande à la Vice-présidence aux affaires institutionnelles de reconnaître qu'elle lui a menti.

Justine Lalande :

Je crois que le terme « motion de blâme » n'a volontairement pas été utilisé parce que trop sévère. L'esprit de la proposition n'est pas une condamnation. On voulait juste que ce soit inscrit au procès-verbal. C'est simplement pour spécifier cette action-là, et indépendamment du reste de travail de M. Trottier. Ce n'est pas une proposition en lien avec le travail de l'exécutant mais juste cette action-là. On ne veut pas que ça touche le moral ou la confiance en soi de l'exécutant.

Patrick Morin :

Je ne l'aurais pas vu comme une proposition comme telle mais juste une tribune pour les gens concernés de reconnaître l'erreur. Si on se rend compte plus tard qu'il nous manquait des informations, je ne voudrais pas reperdre du temps comme ça, je voudrais que les gens qui ont quelque chose à dire le disent maintenant.

Louis-Pierre Trottier (affaires institutionnelles) :

Effectivement, je le reconnais : j'ai fourni délibérément des informations erronées, donc j'ai menti au conseil d'administration. Ce n'était pas par mauvaise foi et je ne voulais pas nuire à personne, mais ça ne diminue pas ce que j'ai fait. Si le CA n'a plus confiance en moi, qu'il le dise et j'accepterai sa décision.



*Il est proposé par Randy Bonin, avec l'appui de Caroline Aubry-Abel :*

Que le CA accepte les excuses de la Vice-présidence aux affaires institutionnelles pour les informations erronées dites pendant le CA du 19 octobre.

Randy Bonin :

Je crois qu'une telle proposition vient dire officiellement qu'il y a eu des infos erronées, mais on montre que le vice-président aux affaires institutionnelles le reconnaît et que nous, en tant que CA, nous acceptons ses excuses officielles et prenons en compte que c'est une erreur et que ça ne se reproduira plus. On tourne la page.

Gabrielle Chagnon-Roy :

Si on veut garder l'esprit de l'amendement, si on dit juste que c'est erroné... les excuses étaient sincères mais... à l'amiable, j'ajouterais que ça a été fait « délibérément ».

*Que le CA accepte les excuses de la Vice-présidence aux affaires institutionnelles pour les informations erronées dites délibérément pendant le CA du 19 octobre.*

Guillaume Boucher :

Tantôt, on ne voulait pas qu'il s'excuse seul, mais là on veut qu'il s'excuse sur un mensonge. Est-ce que ça ne revient pas au même ? Louis-Pierre s'est excusé, deux fois plutôt qu'une, et personnellement ça m'a convaincu. La tape qu'il devait avoir sur les doigts il l'a eu en masse, qu'on le grave sur une pierre ne changera rien.

Thierry Bouchard-Vincent (enseignement et recherche) :

Caduc.

Joé Habel :

La différence que je vois c'est que tout à l'heure on visait Impact Campus alors que là c'est face au conseil d'administration. On vise des mots précis.

Thierry Bouchard-Vincent (enseignement et recherche) :

Je vais revenir sur ce que j'ai dit précédemment. On demande à Louis-Pierre – on dit qu'il a menti, ce qui a porté préjudice aux membres du CA – qu'il ait dit qu'ils ne pouvaient pas venir puis qu'il les avait convoqué. Mais en fait, ce qui a nuit c'est tout se qui s'est construit sur leur mauvaise foi, ce sont les gens qui ont rebondi sur tout ce qui se disait. Ce n'était pas beau dimanche, et Louis-Pierre n'a pas l'entière responsabilité de la faute là-dedans. Je suis beaucoup plus à l'aise avec le nouveau libellé, mais je ne pense pas qu'on puisse dire que Louis-Pierre a *fait* un mensonge ici.

Gabrielle Chagnon-Roy :

Je trouve cette intervention très sensible, mais j'ai l'impression que la situation est partie d'une prémisse erronée tout de même. Des gens savaient que quelque chose clochait, les informations ont été reprises, par erreur et de bonne foi en croyant des prémisses qui étaient en fait erronées. On ne pouvait pas savoir, on partait avec les informations qu'un membre de l'exécutif avait données. C'est de la responsabilité des personnes qui sont en possession des informations de la rectifier quand ils voient ça aller. Je comprends que c'est un réflexe, une erreur humaine et que c'est très dur à faire pendant que ça se passe, mais c'est justement ça la rigueur en conseil d'administration. Ça aurait dû être désamorcé. Je me suis sentie lésée quand j'ai réalisé qu'il y avait deux versions, dans le courant de la semaine.

*Vote sur l'amendement :*

*Pour : 7*

*Contre : 2*



*Abstentions : 10*

*Procédure de reconsidération automatique.*

*Pour : 13*

*Contre : 0*

*Abstentions : 6*

Randy Bonin :

Tout a été dit est vrai, mais reste que je trouve vraiment pertinent que la proposition dise qu'on accepte les excuses, ce qui n'a pas été dit pendant la soirée.

Cassandra Gignac :

Juste pour être sûre, si on vote pour l'amendement, on peut voter contre la nouvelle principale amendée par la suite ?

Présidence d'assemblée :

Oui.

*Reconsidération de l'amendement.*

*Adopté à majorité.*

*Retour sur la principale.*

Guillaume Boucher :

Caduc.

Gabrielle Chagnon-Roy :

Caduc.

Quentin de Dorlodot :

Je vais dire franchement, je vais m'abstenir sur la proposition. Parce que M. Trottier a commencé la séance en s'excusant. Il s'est excusé une autre fois, puis encore maintenant, on tient à le noter je ne sais combien de fois au procès-verbal. C'est une faute qu'on peut juger grave, mais j'ai vraiment l'impression qu'on est en train de continuer de taper sur le clou et qu'on n'arrête pas d'en rajouter. Je ne voterai pas contre parce qu'effectivement c'est grave, mais je ne voterai pas pour parce que j'ai l'impression de continuer à taper alors que ce n'est plus nécessaire.

Thierry Bouchard-Vincent (enseignement et recherche) :

Caduc.

Rodolphe Giorgis :

Je vais aussi m'abstenir et quitter parce que je me sens extrêmement mal à l'aise. Je ne tiens rancune à personne dans la salle, et je vous encourage à lever la séance dès que j'aurai quitté.

Caroline Aubry-Abel (présidence) :

Par soucis de solidarité – dans le l'exécutif nous sommes unis – je refuse que cette proposition-là vise une seule personne.

*Il est proposé par Caroline Aubry-Abel, avec l'appui de Dominique Caron Bélanger :*

*De remplacer «la vice-présidence aux affaires institutionnelles » par « l'exécutif de la CADEUL ».*

Randy Bonin :

Je ne suis pas contre l'amendement, je l'encourage si l'exécutif veut aller dans ce sens. Peut-être que je ne fais pas la même lecture que certains de mes collègues. Il ne s'agit pas de frapper le dernier clou. Selon moi, lorsqu'il y a des excuses présentées, c'est normal de les accepter sans les laisser dans le vide. Ça vient juste dire qu'on prend connaissance des excuses, qu'on les considère valables et qu'on tourne la page.

À part cette mention-là le reste du travail de l'exécutif est très bien, c'est juste qu'on dit ici « vous vous êtes trompés et nous acceptons vos excuses ».

*Pas de demande de vote.  
Amendement adopté à l'unanimité.  
Retour sur la principale.*

Quentin de Dorlodot :

Dans l'optique de M. Bonin où le but de la proposition est de dire qu'on n'en tient pas rigueur, qu'on accepte les excuses et qu'on est conscients que l'erreur est humaine et qu'on va continuer à leur faire confiance, ça change ma vision des choses et je suis bien plus enclin à voter pour.

C'est je pense la première fois qu'on a une erreur importante de la part du comité exécutif dans le conseil d'administration – je n'ai pas été là toujours mais je tiens à le mentionner. L'erreur est humaine c'est sûr.

Joé Habel :

Ça me comble amplement comme position, et je la trouve mille fois meilleure que ce qu'elle était au début. Je ne demande rien de plus.

*Pas de demande de vote.  
Proposition adoptée à l'unanimité.*

---

## 11. Clôture de la séance

Résolution CA-A14-10-23-23

*Il est proposé par Quentin de Dorlodot, avec l'appui d'Audrey Bernard :*

Que la séance du 19 octobre 2014 soit close.

*Aucune demande de vote.  
La proposition est adoptée à l'unanimité.*

---

*La séance est close à 1h50.*

**Le procès-verbal a été adopté lors du Conseil d'administration du 16 novembre 2014.**

  
**Louis-Pierre Trottier**  
*Vice-président aux affaires institutionnelles*